



Département
des Landes

Les Landes, le Département

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Conseil départemental des Landes - Réunions du 14 mars 2025

Les Landes, le Département

landes.fr

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Réunions du 14 mars 2025

Adopté le 10 avril 2025

ISSN 1249-6219

Réunions du Conseil Départemental

Observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Situation du Département des Landes en matière de développement durable et de promotion de l'égalité femmes hommes

Orientations Budgétaires 2025

Dossiers urgents

Vendredi 14 mars 2025 à 9h30

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Je vais tout d'abord faire le point sur les présents. Il y a un seul absent excusé qui a donné son pouvoir à Dominique DEGOS, c'est Paul CARRERE. On lui souhaite un bon séjour. Le quorum est atteint.

Simplement vous rappeler que je vous ai adressé un courriel le 29 janvier sur l'état annuel des indemnités versées par le Département aux Conseillers départementaux. Je voulais m'assurer dans la mesure où il n'y a pas de débat ni de vote que vous l'avez tous bien reçu.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Absent, pouvoir à Mme Dominique DEGOS
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président : Je propose que Julien PARIS, si vous n'y voyez pas d'objection, assure le secrétariat de la séance.

PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE LA DM2-2024 ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 DECEMBRE 2024.

Sur les procès-verbaux de la DM2-2024 et du Conseil départemental qui s'est tenu le 20 décembre, est-ce que vous avez des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter. Qui est favorable à l'adoption des procès-verbaux de la DM2-2024 et du Conseil départemental du 20 décembre ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
M-1	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE CONTROLE DE L'ACCOMPAGNEMENT, EFFECTUE PAR LE DEPARTEMENT, DES JEUNES MAJEURS DEPUIS LES EXERCICES 2019 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	Agathe BOURRETERE	3
M-2	CONTROLE DU RECOURS PAR LE DEPARTEMENT DES LANDES AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	Dominique COUTIERE	101
M-3	RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DES LANDES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Jean-Luc DELPUECH	198
M-4	PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES HOMMES	Salima SENSOU	245
M-5	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	Dominique COUTIERE	298
M-6	EAU : PETIT ET GRAND CYCLE	Jean-Luc DELPUECH	378
M-7	JEUNESSE	Sylvie BERGEROO	387

Monsieur le Président : Nous avons donc 7 dossiers à examiner ce matin. Je vais donc vous les rappeler dans un premier temps avant de donner la parole au premier rapporteur.

Les deux premiers dossiers concernent les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes : le premier concerne les jeunes majeurs, le deuxième les prestations intellectuelles. Nous enchaînerons sur les rapports préalables aux Orientations Budgétaires sur la situation du Département en matière de développement durable, après sur le dossier sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous passerons après à l'examen des Orientations Budgétaires et nous conclurons par deux dossiers, un qui concerne l'eau, petit et grand cycle, c'est l'avis sur le schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau et un dossier sur les prêts d'honneur.

Personne n'a d'objection sur cet ordre du jour ? On va donc pouvoir lancer l'examen de ces 7 dossiers et je vais donner la parole à Agathe Bourretere.

M-1 CONTROLE DE L'ACCOMPAGNEMENT, EFFECTUE PAR LE DEPARTEMENT, DES JEUNES MAJEURS DEPUIS LES EXERCICES 2019 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (page 3 du volume)
(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport porte en effet sur un contrôle des exercices depuis 2019 par la Chambre Régionale des Comptes concernant l'accompagnement par le CD40 des jeunes majeurs.

Il y a eu d'abord un premier rapport avec des observations provisoires, puis le dossier définitif a été transmis au mois de décembre 2024 et il convient aujourd'hui de l'examiner puisque nous sommes la séance la plus proche de cette date. Ce contrôle porte sur la prise en charge des jeunes majeurs et particulièrement les évolutions visées par la loi de 2022. Ce rapport a formulé des recommandations suite à ce contrôle qui s'est extrêmement bien déroulé, en partenariat avec le CD et facilité par le fait que nous avons mené l'année dernière toute la réflexion du schéma de protection de l'enfance et que la plupart des actions avaient déjà été engagées.

Les préconisations concernent les projets de service, la Charte partenariale avec l'insertion, sachant que le volet insertion des jeunes majeurs est celui qui est à mettre en œuvre prioritairement. Depuis la loi de 2022.

Tous ces projets étaient déjà, comme je l'ai dit, engagés et travaillés. Ils vont être formalisés dans le cadre du projet Solidarité XL Jeunes.

Il a été question également des entretiens précoces à la majorité qui doivent être documentés précisément suite à la refonte de notre PPE, c'est à dire le projet pour l'enfant qui suit l'accompagnement des enfants pris en charge à l'ASE depuis leur arrivée jusqu'à leur sortie, et conformément à ce PPE qui a été présenté et remis en place en 2024, on va avoir une adéquation avec le suivi des jeunes majeurs avec la même rigueur et la même concordance de documentation.

Il en est de même pour l'entretien qui suit la sortie de l'ASE, entretien obligatoire dans les 6 mois et le Département a réaffirmé, ce avec quoi la Cour des comptes est d'accord, le fait que cet entretien doit être mené par quelques agents neutres, c'est à dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'intervention qui puisse entraver la neutralité et susciter l'expression des jeunes majeurs eux-mêmes, que ce ne soit pas trop orienté par ceux qui les ont suivis pendant toute leur prise en charge à l'ASE.

Il y a une réflexion également sur la gestion électronique des documents. La problématique est celle de la compatibilité puisque cette gestion électronique répond à des données complexes qui sont visées par la protection réglementaire des données et qu'il faudrait

qu'il y ait une compatibilité entre les différents organismes, par exemple la MILO ou la MLPH. C'est quelque chose de complexe à mettre en œuvre si on voulait un document électronique unique puisqu'on n'aurait pas cette compatibilité. C'est quelque chose qui est à mettre en œuvre, mais la réflexion est engagée sur le sujet même si c'est complexe.

Enfin, les indicateurs de pilotage qui sont un axe majeur de travail qui a été présenté en novembre 2024 dans le cadre de la réflexion sur l'observatoire landais de protection de l'enfance qui va assurer le suivi de ces indicateurs de pilotage tels que préconisés par la Cour des Comptes.

Et enfin, un cadre partenarial avec les établissements, les ESSMS et les lieux de vie et d'accueil qui suivent les enfants à nos côtés afin qu'il y ait un service très suivi de la tarification et de l'activité.

Je rappellerai pour terminer que le budget consacré à la protection de l'enfance a connu une augmentation de 37% au cours des 5 dernières années passant de 47,5 M€ à 65,127 M€ en 2024 et que le plan de contrôle des organismes partenaires de la protection de l'enfance est effectif et que la publication d'une note cadre concernant cette procédure des inspections et des contrôles est mise en place et continuera sur 2025.

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour cet exposé. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la présentation de ces observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la mission que l'on exerce de protection des jeunes majeurs ? Non, donc on prend acte de la présentation du rapport.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A L'UNANIMITE, PREND ACTE
de la communication du rapport d'observations définitives
relatif au contrôle de l'accompagnement, effectué par le Département, des
jeunes majeurs depuis les exercices 2019
par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine

**M-2 CONTROLE DU RECOURS PAR LE DEPARTEMENT DES LANDES AUX
PRESTATIONS INTELLECTUELLES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE NOUVELLE AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES (page 101 du volume)**
(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Monsieur le Président, le deuxième rapport a trait aux prestations intellectuelles. C'est une demande qui a été formulée par le législateur par rapport à toutes

les collectivités. Vous avez un compte rendu qui détaille les prestations qui ont pu être réalisées dans ce cadre-là, avec le taux des prestations intellectuelles, ce qu'elles représentent par rapport aux dépenses de fonctionnement où en moyenne on se situe à 0,25%, notamment l'Etat, et nous, nous sommes à 0,12%.

Ce rapport implique une dizaine d'observations ou de recommandations qui demandent d'être mises en œuvre. On peut dire que pour certaines, elles sont déjà mises en œuvre. Pour d'autres, on n'a pas d'objection à ce qu'elles le soient dans le Département à partir de maintenant.

Je dirai que c'est un peu compliqué. Cela fait suite aux relations entre l'Etat et McKinsey. Tout le monde le sait. Nous ne sommes pas dans ce cadre-là. La plus grande prestation aujourd'hui est une prestation qui a été fournie par MAZARS quand on a fait les études sur les EHPAD, sur le SSAD, pour savoir un peu comment apprécier les choses au plus juste. Cela représentait moins de 200 000 € sur un total de plus de 2 M€ de prestations sur la période considérée. Nous ne sommes pas avec un acteur majeur avec lequel on aurait des liens particuliers.

Concernant la prestation qui a été effectuée par MAZARS - parce que sur les EHPAD c'était quand même compliqué, vous le savez très bien, avec une dérive des coûts de fonctionnement des EHPAD avant et post-Covid -, je pense qu'un éclairage extérieur est utile dans ce cas pour être sûr que l'on ne fait pas, au niveau de l'analyse, d'erreurs d'interprétation et que l'on mesure bien les choses telles qu'elles doivent être mesurées.

Rien à dire de plus. C'est-à-dire qu'on n'a pas d'observation sur les recommandations qui ont été formulées. Certaines sont pertinentes, d'autres un peu moins. Mais bon, on fait avec.

La seule chose, c'est que vous devez prendre acte du fait que l'on a communiqué le rapport. On peut répondre à des questions s'il y en a. Ayez bien présent à l'esprit que sur les trois plus grosses, on est à moins de 400 000 € par rapport à 2,5M€ de prestations fournies sur la période.

Monsieur le Président : Vous avez eu communication de l'ensemble du rapport et des observations. Est-ce que cela suscite de votre part des questions ou des observations ?

Comme l'a très bien expliqué Dominique COUTIERE, l'élément prépondérant à regarder, c'est de se comparer pour voir quel poids les prestations intellectuelles représentent sur la période examinée dans le budget du Département des Landes pour voir si c'est quelque chose de trop élevé ou pas. On est quand même à deux fois moins que ce que l'Etat sollicite au niveau national pour les prestations intellectuelles. Proportionnellement dans notre budget, cela représente 0,12. On ne peut pas dire que ce soit une dépense majeure.

S'il n'a y a pas d'observation, de la même façon que pour le précédent rapport, nous devons prendre acte de sa présentation et que le débat s'est tenu, même s'il n'a pas suscité beaucoup d'interrogations.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

PREND ACTE A L'UNANIMITE

de la présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle du recours, par le Département des Landes, aux prestations intellectuelles par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine

M-3 RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DES LANDES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (page 198 du volume)
(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Comme vous le savez, ce rapport résulte des lois portant engagement national pour l'environnement de 2010 et de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 dont les finalités sont définies ainsi : l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, la transition vers une économie circulaire, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que de la sauvegarde des services fournis et des usages rattachés.

Cette année olympique 2024, le fil rouge pour ces finalités fut le sport. Réalisé avec l'ensemble des services et Directions du Département sous la coordination de la Direction de l'Environnement, ce rapport est une sélection d'actions mises en œuvre par le Département en faveur de tous les publics et de tous les territoires. Je rappelle que le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du Département.

En annexe, vous trouverez les indicateurs territoriaux du développement durable selon une source INSEE. Je précise que cette source n'a pas été mise à jour.

Je tiens à remercier l'ensemble des services, agents et Directions et, bien sûr, la Direction de l'Environnement pour la qualité du travail réalisé qui nourrit de façon très positive notre réflexion en la matière. Vous le verrez dans ce rapport.

Il ne dresse pas une liste exhaustive des actions départementales. Il reprend des actions menées ou soutenues par le Département pour atteindre des objectifs de développement durable qui ont été adoptés par l'ONU à l'horizon 2030 qui sont au nombre de 17 tels qu'énumérés dans le rapport et concernent en France des indicateurs identifiés.

La thématique fil rouge du sport témoigne de la volonté du Département d'encourager la pratique sportive, mais aussi de soutenir les structures sportives, de promouvoir le sport. Je rappelle qu'1 Landais sur 3 possède une licence sportive, que les Landes sont un des départements les plus sportifs de France, sinon le plus sportif.

Sur la première finalité vous trouverez le projet « Chacun sa route, chacun sa réussite » en faveur de la meilleure prise en compte des personnes avec troubles du spectre de l'autisme, également des ateliers collectifs sur la santé environnementale qui ont été réalisés sur Hagetmau et d'autres encore.

Le fil rouge de cette finalité, épanouissement de tous les êtres humains, identifie les journées Handiland organisées par un service unique en son genre en France : le service sport intégration et développement.

Concernant la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et intergénérations, à noter l'expérimentation mobilité des aides à domicile sur 5 territoires couverts par 9 CIAS, le transport solidaire, par exemple, reposant sur des associations. Une action interne

également a été menée, la sensibilisation des agents à la cybersécurité si chère à notre DGS si on s'en réfère à ses vœux au personnel face à la recrudescence des cyber-attaques.

Le fil rouge Terre de jeux 2024 était tout trouvé, dont le plan d'action a été largement développé et apprécié sur le territoire landais par de nombreuses structures et a bénéficié à de nombreuses personnes.

La transition vers une économie circulaire trouve tout son sens à travers la feuille de route ESS départementale 2024-2027 autour de 4 axes stratégiques faisant appel au soutien social, à la cohésion sociale, à l'innovation citoyenne et au développement d'une vision partagée avec les parties prenantes de l'ESS.

De même, le plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu » mené depuis 2020 est maintenant devenu un marqueur de la politique du Conseil départemental ayant pour finalité de traiter le sujet de l'alimentation dans sa globalité.

La quatrième finalité de lutte contre le changement climatique se décline à travers une stratégie départementale où se côtoient par exemple le déploiement du cadastre solaire mis en ligne en février 2024 qui rencontre un gros succès avec plus de 30 000 connexions, les expérimentations agrivoltaiques à Haut-Mauco et Ognoas qui font l'objet d'un suivi scientifique attentif, notamment la souveraineté alimentaire.

La maîtrise des consommations, le déploiement des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre, la renaturation des sites pollués comme l'ex IHM de Labenne ou les actions internes au Département font partie intégrante de cette finalité.

Enfin, la préservation de la biodiversité des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent a mobilisé différents acteurs. La sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-ouest landais initiée en 2022 porte sur des aspects hydrogéologiques et d'alimentation d'AEP. La modélisation de différents champs captants a permis d'étudier les capacités, mais aussi d'anticiper la réalisation de nouveaux forages, d'interconnecter les réseaux pour sécuriser les secteurs et au-delà des secteurs.

Au cœur de cette finalité se trouvent ainsi la préservation et la diversité des habitats et des paysages. La suite logique de l'Atlas des paysages des Landes en 2023 fut en 2024 l'adoption du premier règlement départemental en faveur des niches paysagères pour aboutir à terme au soutien des plans paysages, des plans paysages transition écologique, énergétique et des plans paysages biodiversité.

Pour conclure, j'aborderai le volet modalités d'élaboration, mise en œuvre et évaluation de l'action publique, étape essentielle pour assurer la pertinence et l'efficacité de nos actions à long terme. Que l'on soit force de propositions pour apporter une réponse à un besoin sociétal, comme par exemple la création d'une résidence de vacances et de répit partagée, que l'on soit dans une prospective d'adaptation au vieillissement de la population, ou quand on sollicite l'expression des jeunes, dispositif collégiens/citoyens aux journées de simulation du Parlement Européen, même lorsque l'on propose des dispositifs en complémentarité de l'Education Nationale, par exemple « Culture en herbe » et « un livre à tout âge » bien connu. Il nous a paru essentiel d'assurer le pilotage de nos politiques publiques à partir d'indicateurs en cours de finalisation. L'objectif est de s'assurer de la concordance entre nos projets et les besoins des landaises et des landais, de mettre à disposition les moyens nécessaires, les outils adéquats et d'évaluer objectivement l'efficacité dans la pertinence des dispositifs départementaux.

Le Budget participatif citoyen des Landes qui a évolué depuis 2019 a bénéficié des prémisses de cette démarche pour plus d'efficacité.

J'en terminerai avec le fil rouge par le volet sport, plan égalité femmes-hommes après une évaluation des politiques sportives sous l'angle égalité femmes-hommes. Le Département en a présenté les premiers résultats lors de la journée internationale du sport féminin à Mont de Marsan en 2022. Puis le Département a élargi son soutien avec une aide spécifique aux manifestations sportives 100% féminines, a adopté en février 2024 une nouvelle stratégie Ambition XL 2024-2026 de promotion de l'égalité femmes-hommes, y compris par le sport, accompagnant des initiatives diverses.

Monsieur le Président, quelle meilleure transition avec le rapport suivant, n'est-ce pas ? J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Merci pour l'exposé. Vous pouvez même vous féliciter. Mais vous pouvez attendre au minimum que vos collègues le fassent. C'est peut-être un problème de manque de reconnaissance, vous préférez vous-même vous ...

Sur la politique en matière de développement durable, est-ce que vous avez des remarques ?

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. J'ai regardé effectivement ces documents et il y a un point qui a attiré mon attention concernant les chiffres clés de notre collectivité, notamment ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre et surtout au niveau de la répartition. Vous l'avez sous les yeux 49% pour les transports, 17% pour l'agriculture, 15% pour l'industrie, 10% pour le résidentiel et 7,8% pour le tertiaire.

J'ai regardé un petit peu la répartition au niveau national et on observe que dans notre département, on a une proportion très importante en ce qui concerne les transports. Cela s'explique effectivement par la superficie de notre département. Les déplacements sont effectivement une question.

Ce que je voulais juste souligner, c'est que par rapport à cela, il va falloir quand même réfléchir, continuer à réfléchir et à agir pour améliorer la situation. Cela suppose bien sûr des réponses qui vont améliorer la question de la mobilité et du développement des transports collectifs, que ce soit le train, que ce soient les bus. Également la question du transport des marchandises. Là aussi, il y a des actions très intéressantes, je pense au projet de Laluque qui, de mon point de vue, va dans le bon sens. C'est l'idée de réfléchir à transporter les marchandises par rail plutôt que par route.

Je voulais juste pointer le fait qu'il y a un véritable enjeu sur cette question des transports dans notre département.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose ?

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Je vais être un peu plus général que mon camarade. Je me joins aussi aux premiers propos du Vice-Président. Je remercie les agents du Département pour ce rapport très riche qui rappelle l'engagement du Département en matière de développement durable. On voit bien que toutes ces actions départementales sont transversales.

Bien évidemment, on ne peut que déplorer, par contre, la réduction des fonds pour la transition écologique de la part du gouvernement. Plus de 2 milliards d'euros en moins par rapport à 2024. Il limite ainsi les ressources disponibles pour des initiatives locales en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité. Non seulement il réduit les moyens en faveur de la transition écologique, mais il persiste en plus à répondre aux sirènes des lobbies industriels, notamment ceux des secteurs de l'agriculture, de l'énergie ou du transport, qui jouent un rôle important dans la définition des politiques publiques.

Je pense au manque de moyens alloués à la recherche pour proposer des alternatives à l'utilisation des pesticides dans l'agriculture par exemple, qui permettraient entre autres de soutenir l'agriculture biologique et de préserver ainsi nos sols.

À propos de l'agriculture biologique, le Sénat a voté, avec l'aval de la ministre GENEVARD, la suppression de l'Agence bio. Si celle-ci était avérée, ce serait un non-sens face aux objectifs de transition écologique, sous prétexte de réduction du nombre d'opérateurs de l'État. Visiblement, il n'y a pas qu'aux États-Unis qu'il y a des MUSK. Le gouvernement reste dans sa droite-ligne de promotion d'une agriculture libérale et intensive. Cela va aux antipodes d'une agriculture raisonnée respectueuse de l'humain et de l'environnement. Et ne parlons pas de tous ces grands traités de libre échange qui impactent le bilan carbone en faisant faire des milliers de kilomètres à des denrées que nous produisons pourtant localement. Cela fragilise également nos paysans car ces produits importés ne sont pas contraints aux mêmes normes et bénéficient d'une main d'œuvre beaucoup moins chère. C'est une véritable concurrence, certes libre, mais faussée qui met à mal nos petits agriculteurs qui peinent à gagner leur vie de leur dur labeur. Ils nourrissent pourtant la population, entretiennent les paysages et permettent la préservation d'un écosystème menacé.

Sur un autre sujet, avez-vous entendu parler de la proposition de décret visant à réintroduire les plastiques dans les cantines scolaires, proposée fin janvier par le gouvernement ? Alors que nous devrions renforcer la lutte contre la pollution plastique, voilà une aberration écologique et sanitaire, encore une fois.

Les grands chantiers peuvent également poser question pour le climat et la biodiversité. Les élus que nous sommes peuvent se retrouver en difficulté devant ces sujets complexes qui cristallisent souvent une partie de leurs administrés. C'est le cas localement avec le grand chantier de la ligne à très haute tension en cours qui sème bien des interrogations. Même si ce type d'aménagement n'est pas de la compétence du Département, peut-être qu'en tant qu'élus du territoire, nous pourrions initier un temps d'information entre élus et techniciens en charge du projet afin que chacun puisse se faire une idée sur le sujet. Il ne s'agit pas de ne plus rien faire au nom de la protection de l'environnement, mais simplement de pouvoir être éclairés.

Un mot sur le bonus réparation créé il y a 2 ans seulement. Ce dispositif qui prend en charge une partie des frais de remise en état des appareils électroniques, mais aussi dans le textile, a permis de réparer plus de 700 000 objets en 2024. Le bonus réparation est une aide financière déductible du prix pour prolonger l'utilisation d'appareils électroniques ou des textiles par un artisan labellisé. Passer à la vitesse supérieure implique de changer les esprits et de structurer la filière professionnelle. Sur le territoire, le Département accompagne la création des Repair Cafés, ce qui contribue également à contrer l'obsolescence programmée, quelle que soit la raison, économique ou écologique.

Pour conclure les réductions budgétaires dans les domaines stratégiques tels que la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, conjuguées aux compromis des politiques environnementales sous la pression de lobbys mettent en péril l'urgence à répondre aux grands défis écologiques. Il est crucial de maintenir une cohérence entre les ambitions affichées et les décisions prises sur le terrain. C'est le cas de notre collectivité et nous nous en félicitons.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ? Monsieur le rapporteur, est-ce que vous avez des précisions à apporter par rapport aux interrogations de vos collègues ?

M. DELPUECH : Non. Simplement, Jean-Marc LESPÄDE l'a dit, nous sommes impactés aussi par l'A63, ce qui fausse un peu les statistiques et les chiffres. Beaucoup de choses ont été enclenchées, tu l'as rappelé tout à l'heure, à la fois sur la mobilité à travers les

réseaux de pistes cyclables qui se développent sur notre territoire, le RER du quotidien qui, j'espère, arrivera entre Dax et Bayonne le plus rapidement possible. Certaines étapes sont déjà franchies et ont été annoncées. Et d'autres initiatives portées par le Département des Landes sont en bonne voie, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire si je puis dire en matière de mobilité.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Je réagis juste parce qu'hier soir, j'ai assisté au conseil syndical du syndicat des mobilités Pays basque – Adour qui regroupe le Pays basque et 3 communes landaises, St Martin de Seignanx, Ondres et Tarnos. On examine le DOB et l'une des questions qui se pose aussi, ce sont les capacités financières de ces organismes et là aussi, on atteint des limites financières et les marges de manœuvre se restreignent et notamment par rapport à des projets tels que le RER basco-landais – puisque c'est comme cela qu'il s'appelle – puisque nous avions une perspective d'échéance en 2032, je crois à peu près. Cela semble quand même sacrément remis en question par des problématiques financières.

Les syndicats chargés de la mobilité et la Région également sont contraints par le seuil du versement mobilité qui est à 2% qui est à son seuil maximum et donc, l'idée est de peut-être réfléchir à l'échelle nationale à augmenter ce seuil pour avoir des recettes supplémentaires permettant de pouvoir mener des actions et développer la mobilité sur nos territoires. J'en profite pour dire à l'attention de nos Parlementaires qu'il s'agit d'un sujet important qui fait débat chez grand nombre d'opérateurs de la mobilité.

Monsieur le Président : Par rapport à ce débat sur le poids que pèsent les transports dans les gaz à effet de serre sur notre département, je ne vais pas redire ce que vous savez tous. Le département des Landes est un corridor qui accueille les transports européens, la desserte entre le nord et le sud et aujourd'hui, tant que l'on n'aura pas de solution ferroviaire qu'un certain nombre d'entre nous ici portons de nos vœux depuis un certain nombre d'années, le transfert sur les trains ne sera pas possible compte tenu de la saturation actuelle de la ligne ferroviaire qui relie Bordeaux au sud de la France.

D'où à un moment donné, quand on a des débats sur des sujets aussi importants que celui-là, il faut avoir conscience qu'il y a des liens entre tout cela. Ce qui me peine beaucoup aujourd'hui aussi, parce que c'est un sujet qui traverse cette Assemblée depuis de très nombreuses années et qui ne va pas en diminuant, c'est la problématique des poids lourds dans la traversée de nos villages que nous n'avons pas la capacité d'empêcher aujourd'hui. Le Département avait pris des mesures et a fait l'objet de condamnations au Tribunal Administratif, c'est-à-dire que nos arrêtés ont été cassés par le Tribunal Administratif suite à des recours par les entreprises de transport et aujourd'hui, ce que je souhaite, c'est que l'on mette en œuvre des aménagements dissuasifs, c'est à dire que si on ne veut pas qu'ils traversent, il faut leur rendre la traversée la plus compliquée possible.

Je crois que l'on se doit d'accompagner les communes de façon peut-être un peu plus forte qu'on ne le fait encore aujourd'hui pour faire en sorte que les gens qui sont sur ces trajets ne souffrent plus ou souffrent moins de ces traversées et pour, quelque part, organiser le transport vers les axes autoroutiers qu'il devrait emprunter. Aujourd'hui, mis à part la déserte locale qui est indispensable à la vie économique de nos territoires, on subit quand même des traversées de poids lourds sur nos territoires qui n'ont rien à faire sur un certain nombre de départementales et surtout de traversée de villages. Vous voyez à quel secteur je fais référence.

C'est la présence massive de poids lourds sur notre département qui déséquilibre un petit peu le bilan qui est fait en termes de gaz à effet de serre et qui rend prépondérante la part transport sur notre territoire par rapport à d'autres secteurs. C'est pour cela qu'il faut que l'on essaie de modifier cela, à la fois à travers le projet GPSO, et vous avez cité le projet de Laluque qui avance bien, mais qui lui aussi va prendre un peu de temps.

Moi, je me félicite aussi quand même qu'il y ait eu des travaux importants pour refaire la voie ferrée en partant de la Laluque, Tartas, et que les industriels commencent à vouloir réutiliser. Quand même, là aussi, c'est fait pour eux. Donc que cela puisse fonctionner parce qu'on ne peut pas reprocher de temps en temps à la SNCF et à la Région de ne pas faire le nécessaire, mais quand ils mettent en place les infrastructures et que les autres ne les utilisent pas, c'est quand même un peu décevant, pour ne pas dire autre chose.

Sur ce qu'a expliqué Damien DELAVOIE, ce sera réévoqué dans le cadre du DOB, sur l'impact de la loi de finances et sur un certain nombre de domaines, que l'on peut tous déplorer, mais je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir, ainsi que sur l'impact sur un certain nombre de secteurs économiques du département.

Je voulais particulièrement insister sur la problématique des poids lourds parce que les gens la subissent au quotidien.

S'il n'y a pas d'autres observations, on va prendre acte que la présentation du rapport par Jean-Luc Delpuech a bien été faite et qui a donné lieu à un débat. Je vais donc donner la parole, comme il l'a très bien dit la transition était toute trouvée, à Salima Sensou pour le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Même si en matière sportive qui était le fil rouge de votre rapport, nous avons encore de gros efforts à faire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PREND ACTE A L'UNANIMITE
de la présentation du rapport 2024 relatif à la situation du Département des
Landes en matière de développement durable

M-4 PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES HOMMES (page 245 du volume) **(Rapporteur : Mme SENSOU)**

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Conformément au dispositif du code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes vous a été communiqué et doit être présenté et adopté.

Il fait le point sur l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant sur un volet interne concernant notre gestion des ressources humaines, que des politiques mises en place pour lutter contre les discriminations de genre. Au-delà de l'obligation légale, ce rapport reflète notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous nos domaines d'action.

En ce sens, je tiens à remercier chaleureusement les collègues qui, dans le cadre de leurs délégations respectives, rendent concrète l'égalité entre les genres. Je salue l'engagement sincère du Président Xavier FORTINON pour le droit des femmes et j'exprime ma gratitude à toutes les agentes et agents du service mobilisés pour la rédaction de ce rapport et qui font vivre quotidiennement des politiques plus égalitaires.

En outre, il me faut remercier tous les partenaires du Département, collectivités territoriales ou milieu associatif qui œuvrent à faire vivre l'égalité de tous. Dans cet hémicycle, j'ai déjà eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises qu'il ne fallait pas penser que nos conquêtes et nos droits étaient à l'abri de menaces. L'année que nous venons de vivre nous a malheureusement démontré qu'aucun des droits acquis pour et par les femmes n'est à l'abri d'être remis en cause.

Selon le rapport 2025 de l'ONU Femmes, les droits des femmes sont en recul dans un quart des pays du monde. L'affaiblissement des institutions démocratiques, les nouvelles technologies, les diverses crises géopolitiques, climatiques et sociales sont autant de facteurs menaçant les droits des femmes tout autour du monde. Dans notre propre pays, les droits acquis par des années de luttes féministes peuvent disparaître en un instant.

À ce titre, il faut saluer la révision constitutionnelle du 8 mars 2024 intégrant la liberté à recourir à une interruption volontaire de grossesse dans le texte constitutionnel, faisant de la France le premier pays au monde à garantir un tel niveau de droit si fondamental. Permettez-moi alors de remercier nos Parlementaires ici présents, Madame Monique LUBIN et Monsieur Boris VALLAUD, d'avoir participé à cette avancée majeure.

Je ne serai pas exhaustive dans ma présentation de ce rapport afin de contenir mon temps de parole, bien que vous le reconnaîtrez, il s'agit d'un sujet dont on ne parle jamais trop. Je vais donc rapidement dresser le bilan des actions menées par le Département des Landes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes en reprenant les 4 axes du rapport.

S'agissant d'abord de la garantie de l'égalité professionnelle, je vais être brève. Les effectifs départementaux sont fortement féminisés. Toutefois, on peut souligner que dans certains secteurs, il existe encore une faible mixité. Cette division genrée du travail est une problématique nationale dans tous les secteurs d'activité. Elle tend à se réduire, mais ce processus est lent car ancré dans la formation et l'orientation professionnelle. En revanche, nous pouvons nous réjouir de réussir à maintenir un écart global de rémunération quasi nul de 0,18% dans notre Département alors que la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale est de 7,9%.

S'agissant ensuite de la promotion de l'émancipation des femmes par la culture, l'éducation et le sport, vous trouverez dans le rapport qui vous a été transmis un point complet sur toutes les actions que nous avons favorisées dans le domaine culturel et sportif, car il est important pour les jeunes filles d'avoir accès à des modèles féminins pour se construire.

Je veux prendre le temps de m'arrêter sur notre politique éducative car lutter contre le sexismes dès le plus jeune âge, c'est lutter contre les violences de demain. C'est pourquoi nous avons lancé à la rentrée 2023 et poursuivons la mise en place d'un dispositif de lutte contre le sexismes au collège. Les collèges de Linxe, Saint-Pierre-du-Mont et Tartas ont pu bénéficier de 10 interventions grâce à l'Association des Francas des Landes sur le thème du sexismes, sous forme de jeux, de débats ou projets artistiques. Les retours sont très positifs chez les collégiens et les collégiennes ainsi que les intervenants et je signale que cette année, le collège Marie Curie de Rion-des-Landes s'intègre au dispositif.

S'agissant des actions menées par le Département pour prévenir les violences sexistes, sexuelles et domestiques, je tiens tout d'abord à saluer le travail extraordinaire qui est réalisé par les associations d'aide aux personnes victimes de violences. Notre Département continue d'accompagner le Centre d'information des droits des femmes et des familles, l'ADAVEM JP et beaucoup d'autres qui, en dehors de leur mission première, mettent tout en œuvre pour favoriser l'égalité de genres.

Je souligne que le Département est particulièrement investi s'agissant de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences. En 2024, une grande étude a été menée afin de mieux percevoir les difficultés rencontrées et afin de répondre au mieux à cette problématique cruciale.

Cette année, nous avons toutes et tous été effarés par le procès des viols de Mazan. La force et le courage de Gisèle PELICOT nous ont collectivement émus. Toutefois, cette affaire a mis la lumière sur l'ampleur des violences, souvent invisibles, parfois systémiques. Protéger les femmes de ces violences qui se produisent dans l'espace public ou dans leur propre foyer est notre autre affaire à tous. Nous prenons notre part à notre échelle, mais les moyens octroyés par l'État pour la lutte contre les violences sexuelles sont dérisoires par rapport aux besoins et nous les appelons à agir au plus vite et au mieux.

S'agissant enfin de la mobilisation des politiques de solidarité au service de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département soutient aussi bien les associations spécialisées que les femmes et les familles, tant en luttant contre la pauvreté des familles qu'en essayant d'aider l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, ou encore en soutenant l'insertion professionnelle de toutes les femmes.

En cette année de constitutionnalisation de la liberté d'accès à l'IVG, je veux m'arrêter sur nos politiques de défense des droits sexuels et reproductifs. En effet, d'une part notre soutien renouvelé au planning familial des Landes est un indicateur fort de cet engagement quand des collectivités décident de couper ses subventions. Surtout, je tenais à saluer les 11 centres de santé sexuelle des Landes qui permettent à toutes et à tous d'avoir accès à un accueil, une écoute, une information ou une consultation médicale sur la vie affective et sexuelle, y compris les plus jeunes. Ces centres sont importants pour les landaises et les landais.

En 2023, 1 862 consultations y ont été réalisées dont 40% pour des personnes mineures dans le cadre de la contraception, d'IVG ou de prévention ou traitement des IST. De plus, notons la poursuite de l'expérimentation de la lutte contre la précarité menstruelle au sein des 8 collèges, mais aussi l'extension de ce dispositif innovant généralisé à tous les collèges.

Pour conclure, comme je l'ai écrit dans l'avant-propos de ce rapport, rien ne justifie et n'a jamais justifié que la moitié de l'humanité soit discriminée, soumise ou victime de violences. Face à la montée du sexism et des discours masculinistes, le Département des Landes restera un rempart contre l'obscurantisme et poursuivra son engagement pour des politiques toujours plus inclusives et égalitaires. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Mme DURQUETY : Merci Président. Bonjour à tous. Je remercie Salima pour ce rapport et comme elle le soulignait, rien n'est jamais acquis et c'était déjà le poète qui le disait.

Je veux juste que nous nous souvenions ensemble que les droits sont toujours en danger. Il suffit d'ailleurs qu'un Président un peu particulier soit élu dans un grand pays pour entendre des propos tout à fait inquiétants et insultants même et que soit remise en cause la question des droits des femmes. Pour les droits à l'avortement, c'est déjà fait dans 21 États. Il y a aussi les droits des minorités, des personnes transgenres qui sont questionnés.

Salima aussi a parlé de grands procès nationaux qui nous ont évidemment épouvantés, mais plus près de nous, je rappelle que s'est tenu un procès exemplaire, tant dans ses propos que dans ses actes et dans la gravité des faits dénoncés et ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est une association nationale. Et même si l'appel est toujours en cours, je rappelle qu'un maire a été reconnu par le tribunal de faits de harcèlement sexuel à l'égard de son équipe. Je rappelle que ses adjoints qui l'ont soutenu jusque devant le juge sont toujours en poste et j'ai vu très peu, trop peu d'élus durant les longues années d'instruction et pas beaucoup non plus depuis sa condamnation, s'inquiéter de ces épouvantables dérives qui détruisent les personnes et durablement également la vie sociale du village et de ses alentours.

Par ailleurs, je salue le combat de nos Sénateurs en faveur de la parité dans les communes de moins de 1 000 habitants. C'est une loi vertueuse qui pourra être votée. Encore faut-il que la parole des femmes élues soit entendue et considérée au même titre que celle des hommes et que leur colère soit reconnue également. Elles sont tout aussi vertueuses que celles des hommes. Merci.

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, merci aux services du Département pour la démarche transversale et collective qui permet de nous éclairer chaque année sur l'évolution de la collectivité en matière d'égalité.

Merci encore une fois à Salima pour ses propos et son engagement, encore et toujours, qui rappelle l'action publique volontariste de notre collectivité avec, notamment cette année, la mise en œuvre du plan Ambition XL.

Merci enfin à notre Président qui indique dans ce dossier que l'égalité est une construction collective et que chaque avancée sociétale nous invite à approfondir notre engagement. Ainsi, sur le plan départemental, afin de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et pour prévenir et traiter tous les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, fin 2024 un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents de la collectivité. Cette initiative est à saluer. Les données récoltées doivent servir à la collectivité pour déterminer les axes de travail, il me semble important de savoir si tous les agents, hommes ou femmes de notre collectivité se sentent concernés par le sujet.

Sur le rapport à proprement parler, je relèverai trois points.

Tout d'abord, dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 56%. Cependant, par rapport à leur proportion dans l'effectif global, elles restent sous-représentées par rapport aux hommes. Ensuite, 83% du travail à temps partiel est sans surprise occupé par des femmes. En 2023, le Département a accordé 192 demandes de temps partiel, dont 93% concernaient des femmes et on peut évidemment légitimement penser que les raisons concernent souvent la garde des enfants. Enfin, dans la filière administrative catégorie A, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes, mais le salaire brut moyen des hommes reste supérieur à celui des femmes de 22,1%.

Cet écart reste quand même un paramètre à travailler. Malheureusement, cet écart salarial est un constat que l'on retrouve à l'échelle nationale dans le privé et donc, sur le plan national, le ministère du Travail et de l'Emploi a publié les chiffres 2025 de l'index Égalité femmes-hommes au sein des entreprises en France, et quelle désillusion puisqu'il montre que 98% des employeurs ont encore de gros efforts à faire pour annuler les écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

En conclusion, cela veut dire que seulement 2% des entreprises ne font aucune différence entre les femmes et les hommes dans la gestion salariale mais le non-respect de cette égalité entre les sexes au travail ne souffre d'aucune pénalité et n'est donc pas non plus répréhensible par la loi. Clairement, l'État ne se donne pas les moyens de lutter contre ces inégalités et le plafond de verre n'a pas non plus disparu puisque les 1% des postes les mieux rémunérés sont occupés par des hommes, alors que les femmes restent plus diplômées que les hommes.

Des pistes pourraient pousser notre collectivité à prendre des mesures incitatives quant à l'attribution de subventions avec, pourquoi pas, un bonus-malus relatif aux pratiques exercées dans les entreprises qui sollicitent le soutien du Département.

La question d'égalité salariale pourrait également être un critère social à intégrer dans notre SPASER. Je ne doute pas de la complexité de rajouter des critères sociaux. Néanmoins, cette question mériterait peut-être d'être posée.

Si des combats politiques ont permis des prises de conscience sociétales et des avancées sociales, l'égalité reste une utopie et peine à se réaliser concrètement. Force est de constater que la reconnaissance des droits n'entraîne pas mécaniquement leur application effective : emplois mal rémunérés et défavorisés, temps partiels imposés, difficile conciliation des vies professionnelle et familiale, manque de structures de garde. Les

salaires des femmes restent inférieurs d'un quart à celui des hommes et leur retraite de 40%. A plus de 80%, elles assument seules la responsabilité des familles monoparentales, dont près de la moitié, en plus d'être stigmatisées, vivent sous le seuil de pauvreté.

La revalorisation des statuts et des salaires des métiers à prédominance féminine est urgente. C'est une question de justice et une question de bon sens. En effet, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, pourvoyeuse de 10 milliards d'euros de cotisations supplémentaires permettrait de financer l'abrogation de la réforme des retraites. Preuve que quand les femmes gagnent des droits, la société tout entière en bénéficie.

Et que dire sur le plan international. Les régressions des droits des femmes se sont multipliées partout dans le monde. Ce recul est particulièrement marqué par la révocation, cela a été dit, du droit à l'avortement aux États-Unis, l'interdiction d'étudier et d'exercer certains métiers pour les femmes en Afghanistan, l'accès restreint à la contraception en Pologne, près de chez nous. Les mouvements religieux et fondamentalistes où les groupes politiques d'extrême droite, souvent généreusement financés par de grandes fortunes conservatrices, contribuent à empêcher des avancées et à entraîner des reculs en matière des droits des femmes.

Chers collègues, soyons vigilants. Alors qu'il paraît indispensable, cela a été dit par notre collègue Salima, d'éduquer nos enfants à l'égalité des sexes, à la bienveillance, au consentement, l'association d'extrême droite SOS Éducation, présente dans notre département, avance masquée, semant le doute et la terreur avec sa pétition recueillant des signatures à travers un slogan édifiant que je me permets de vous livrer : « A l'école, enseignez-moi les divisions, pas l'éjaculation. »

Aucune société ne progresse en laissant la moitié de son humanité en retrait. La place de la femme n'est pas à revendiquer, elle est à reconnaître, à respecter et à garantir. L'égalité n'est pas une option, c'est une nécessité pour un avenir juste et prospère. L'écrivain et poète Franco-Marocain, Tahar BEN JELLOUN disait : « La femme n'est pas un accessoire de la société, elle en est l'âme et le cœur. »

M. BEDAT : Excusez-moi pour le passage de relais. Je rebondis sur ce que vous avez dit en introduction de ce rapport où effectivement, en matière de sport, on avait encore des progrès à faire. Effectivement, on a toujours un déséquilibre en nombre de licences sportives, avec à peu près 60/40 en faveur des hommes.

Toutefois, Salima l'a souligné, en tout cas, on le retrouve dans son rapport, nous avons initié des actions et nous soutenons aussi celles portées par les comités départementaux et notamment le judo et le rugby.

En matière de résultats, je vous rappelle que nous avons quelques pépites féminines, notamment ici sur Mont de Marsan avec une cycliste Mélanie DUPIN, avec une haltérophile Margot KOCHETOVA, Assya la nageuse adaptée qui était aussi aux Jeux olympiques. Donc, nous avons des athlètes féminines qui brillent au niveau mondial, c'est important. Et puis pour terminer, faut-il rappeler que c'est une équipe féminine qui joue au plus haut niveau national en France avec l'équipe de Basket Landes.

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Merci à tous nos collègues pour leurs interventions. Il est difficile d'intervenir après des propos qui ont été parfois aussi émouvants et touchants et qui nous rappellent combien cette question de l'égalité femmes-hommes vient souvent chercher des sujets très profonds chez chacun d'entre nous.

Je voulais juste m'arrêter sur deux sujets sur lesquels Salima a insisté, qui sont ceux de l'éducation parce que je crois que beaucoup de choses se jouent déjà là, au niveau de l'éducation chez les plus jeunes, faisant fi des propos qui peuvent être tenus par des organisations que j'espère nous réussirons à mettre à mal dans leurs propos.

Il y a quand même deux sujets qui me semblent importants. Le premier est l'éducation à la santé sexuelle parce qu'effectivement je trouve qu'il est édifiant de voir que dans notre

pays, on estime qu'environ une grossesse sur trois est encore non désirée, que l'on a plus de 6 000 cas de séropositivité nouveaux en France chaque année.

Donc, cela veut dire que l'on a encore beaucoup de travail à faire. Je remercie nos services chaque fois qu'ils interviennent sur ces sujets là, ce qui leur permet aussi d'ailleurs de travailler à la lutte contre les discriminations, parce que quand on parle de santé sexuelle, on ne parle pas seulement de sexualité, on parle aussi de genre. Il y a aussi encore des agressions transgenres en grand nombre dans notre pays et ces occasions d'éducation à la sexualité et à la santé sexuelle sont aussi l'occasion d'aborder ces sujets. Donc, elle me semble très importante.

Et puis, le deuxième sujet en termes d'égalité, même si je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Eva, à savoir qu'il faut travailler à la revalorisation des métiers majoritairement occupés par les femmes, il est important aussi de savoir dire à l'ensemble des jeunes femmes qu'il existe des métiers pour lesquels aujourd'hui elles ne se sentent pas forcément légitimes, parce que je pense que bien plus que concernées, elles ne se sentent pas légitimes et que ces métiers-là, il se trouve aujourd'hui qu'ils sont bien plus rémunérateurs, peut-être parce qu'ils sont occupés par des hommes et je pense à toutes les carrières scientifiques en particulier.

Même chose quand on regarde les chiffres, si les filles au collège et au lycée réussissent bien mieux que les garçons en termes de chiffres sur les disciplines scientifiques que sont les mathématiques et la physique, elles ne s'orientent pas au terme de leurs études vers des études supérieures dans ces domaines-là et elles choisissent plutôt des carrières plus orientées vers le social ou l'administratif.

Donc, je pense que l'on a aussi là, en termes d'éducation, peut-être du travail à faire avec des initiatives du type *usine ouverte*, du type *ingénieur en établissement*, ou en accompagnement des dispositifs comme cela se fait dans les Pyrénées Atlantiques, avec *filles et mathématiques* par exemple, qui permettent de promouvoir des images féminines. Salima en parlait tout à l'heure, ces images féminines peuvent être portées par le sport, bien entendu, mais elles peuvent être portées aussi par d'autres types de carrières et de réussites professionnelles et d'émancipation.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président. Je me réjouis que ce débat sur l'égalité hommes-femmes dans notre instance permette de rappeler quelle est la situation des droits des femmes aujourd'hui et je remercie mes collègues les unes après les autres, dans les différents chapitres qu'elles et qu'ils ont choisis, des propos qui ont qui ont été tenus.

Rachel, je te remercie d'avoir reparlé de ce dossier. Pour être allée rencontrer à l'époque ces femmes et ces hommes victimes de harcèlement et donc pour les femmes, de harcèlement sexuel, j'ai le souvenir - je n'étais pas toute seule, nous étions plusieurs - un souvenir extrêmement malheureux, si je puis dire, de cette rencontre où devant nous, on avait quand même des gens terrorisés et des gens nombreux.

La justice est passée, très bien, et je pense que cela doit nous rappeler que ce genre de situation peut s'exercer partout. J'ai une pensée aujourd'hui pour, notamment ces femmes dont la parole a été particulièrement mise en doute sur cette commune et bien que la justice soit passée, je sais que la vox populi ne leur rend toujours pas les droits qu'elles devraient avoir. Je termine là-dessus.

Merci aussi à Eva de cet exposé exhaustif sur la situation des femmes en France et dans le monde. Je voudrais juste dire, Eva a parlé de ce mouvement que je ne connaissais pas et qui sévit dans les Landes avec un slogan particulièrement charmant. Vous savez, il ne faut pas s'imaginer que seuls les extrêmes, l'extrême droite, ont aujourd'hui ce genre de discours.

Dans la séance de questions d'actualité cette semaine au Sénat, une jeune femme parlementaire a posé une question au gouvernement exactement de cette nature-là. C'est terrifiant, je vous le dis. Et à l'heure où on découvre quand même partout des scandales

qui ont notamment touché à l'intégrité physique des enfants et que, dans le même temps, on a des parlementaires qui combattent les programmes scolaires qui ont justement pour objectif, notamment d'expliquer aux enfants et à ceux du plus jeune âge que leur intégrité physique est normalement intouchable, dans tous les sens du terme, on a aujourd'hui des parlementaires qui, sous couvert de combattre un soi-disant wokisme, voudraient interdire ce genre de prestations dans les écoles. Et je dois reconnaître que la Première Ministre Élisabeth BORNE a été très claire et très combative dans sa réponse.

J'ai souvent entendu brocarder les combats féministes. Combien de fois m'a-t-on ri au nez quand j'ai dit que j'étais une féministe. Ces combats-là ont plus que jamais aujourd'hui leur utilité. Ils retrouvent une utilité pour sauvegarder ce que nos prédécesseurs avaient réussi à acquérir, mais aussi par rapport à ces mouvements qui aujourd'hui apparaissent partout et qui je le répète ne sont pas uniquement l'apanage de partis d'extrême droite. C'est un discours que l'on commence à entendre. Cette semaine au Sénat, en séance de QAG, on a eu droit à deux choses. On a eu droit à cela - cette question était vraiment terrifiante - et on a eu droit à une autre question avec la citation de je ne sais quel évangile selon je ne sais plus qui.

C'est vous dire comment quand même les choses évoluent. Nous sommes un pays laïque et normalement, dans une enceinte parlementaire, cela ne doit pas se tenir.

Je terminerai là-dessus en disant qu'il y a ce que la loi demande et en particulier dans les collectivités, les entreprises, à savoir un rapport chaque année sur l'évolution de l'égalité hommes-femmes au travail. Il y a ce que toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, doivent continuer comme efforts, justement pour que cette égalité soit effective et nous sommes toujours à plus de 20% de différence. Et encore dans la fonction publique, à poste égal je pense que l'on ne peut pas faire beaucoup de différences, mais dans le privé, c'est encore extrêmement répandu. Et puis, il y a ces combats que nous devons continuer à mener parce que décidément, les droits des femmes sont sans cesse remis en question.

Je terminerai en disant qu'effectivement, nous avons mis dans la Constitution le droit à l'IVG. C'est une victoire extraordinaire, mais l'actualité internationale nous démontre qu'il suffit qu'un fou arrive aux commandes pour faire tomber une Constitution. Voilà.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Bien évidemment, nous nous associons aux prises de parole qui attestent que dans cette collectivité, j'en suis convaincu, comme je crois quand même dans beaucoup d'autres, les sujets sur la nécessité de l'égalité femmes-hommes sont prépondérants et que les actions menées permettent d'aller toujours plus loin dans ce sens. Il faut s'en réjouir et je suis d'accord avec vous sur le fait que ce combat n'est jamais terminé et qu'il faut toujours s'y attacher, notamment en raison de l'arrivée au pouvoir sur le plan international de personnes qui, effectivement, semblent vouloir les remettre en cause.

Ceci dit, et sans vouloir gâcher l'ambiance, j'entendais Eva BELIN parler de l'index qui est imposé aux grandes entreprises depuis quelques années et je me souvenais du fait que cet index est aussi obligatoire pour certaines collectivités, en fonction notamment du nombre d'habitants. Je crois qu'il y a un seuil à plus de 40 000 et que donc, du coup, comme d'autres collectivités dans les Landes, le Conseil départemental a l'obligation de tenir cet index que l'on n'a pas retrouvé dans le rapport égalité hommes-femmes qui est présenté aujourd'hui, mais que j'ai retrouvé sur le site Internet puisque c'est une obligation de le publier sur le site Internet de la collectivité, et si on disait qu'il y a toujours des marges de manœuvre et de progression à trouver, c'est le cas puisque le Département des Landes, avec 82 points, ce qui est supérieur aux 75 imposés par la loi, est la dernière des collectivités qui ont rendu cet index, la première étant à 97 points, les autres étant aux alentours de 90, il y en a une à 85 et donc, avec 82 points, le Département des Landes, certes satisfait aux obligations réglementaires et ne subira pas de pénalité, mais est quand même le plus mal classé et donc, on peut présager qu'effectivement si les actions menées sont les bonnes et vont dans le bon sens, et je le redis, il y a toujours des marges de progression à l'atteinte desquelles nous travaillerons toujours tous ensemble.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Je reviens sur les propos d'Eva BELIN, notamment sur le SPASER et c'est tout à fait pertinent puisque nous avions travaillé ensemble cet indicateur et nous allons encore le développer. Je tenais à souligner que sur cet index qui est déclaré sur le site Internet, obligatoire maintenant et il y a notamment 85 entreprises landaises, je tenais à porter à votre connaissance que nous avons quelques fleurons landais, notamment en tête de ce pourcentage à plus de 99 ou 100% sous cette parité, puisque c'est un référentiel noté à 100, et que nous avons notamment des fleurons landais industriels, comme par exemple la société Biolandes qui atteint les 99 sur 100 notamment, et plusieurs entreprises remarquables qui arrivent à atteindre des niveaux assez impressionnantes et qui permettent justement de faire remarquer que même dans le tissu industriel et de ces fleurons landais, on arrive à atteindre ces niveaux-là d'index. Donc c'est très suivi.

Dans la mission 4 de l'axe 1 du SPASER, on suit également ces index-là. Et puis, nous avons initié ensemble avec Monsieur Henri BEDAT, Paul CARRERE et Frédéric DUTIN, dans la mission 3 de cet axe 1 aussi, l'incitation à développer l'empreinte sociale dans toutes les composantes des dispositifs inclusifs, qui a été rappelée par notre collègue Sylvie PEDUCASSE, et que l'ensemble de ces critères-là doivent faire l'objet aujourd'hui de métriques qui nous permettront d'accompagner les structures dans cette atteinte d'une dimension à cette société inclusive à laquelle nous aspirons, dont je tiens à rappeler que la société inclusive est celle qui se lève contre l'emprise excessive des normes qui prescrivent, qui proscrivent et qui embolisent l'expression singulière de chaque individu, et nous ne lâcherons pas, évidemment, notre société pour qu'elle soit habitable par tous. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Je me félicite que ce rapport génère autant d'interventions. Au moins, cela témoigne de la vitalité.

M. BEDAT : Il y a des hommes qui interviennent dans le débat. Deux remarques sur ce fameux index pour rectifier et corriger un peu les propos de Monsieur DUBOIS. On n'est pas le plus mauvais. Il y a pire sur l'index. Nous avons bien un 82, mais d'autres ont 78 comme les Charentes-Maritimes, 77 pour les PA. Pour expliquer cet index, il est constitué de sous-indicateurs et si on regarde le plus mauvais, c'est l'écart de taux de promotions de grades entre les femmes et les hommes ; c'est le taux de promus sur les promouvables classiquement. Effectivement on est moins bien noté. Ceci dit, en 2023, 60% des avancements de grades ont concerné le personnel féminin. Je rappelle également que sur les 10 plus hauts salaires de notre collectivité, il y a égalité parfaite entre hommes et femmes.

Monsieur le Président : Je renouvelle ma satisfaction de la vitalité et de l'intérêt de l'Assemblée pour ce rapport. Pour Monsieur DUBOIS, je ne crois pas que vous ayez entendu dire dans cet hémicycle du moins que l'on était les meilleurs, mais que l'on a besoin de progresser en tout et dans cette politique comme dans plein d'autres. Ce n'est pas du tout mon état d'esprit. Quand on compare les chiffres par rapport à la Nouvelle Aquitaine, on est classé 5 ou 6^{ème} sur 12. Comme vient de le faire Henri BEDAT, on pourrait décliner cela à l'envie et si on compare avec de nombreuses collectivités de ce département, à 2 ou 3 points près, on est tous à peu près pareils. On peut rentrer dans ce détail là, mais je ne pense pas que c'est ce qui fera la différence sur le débat.

C'est un sujet sur lequel on a quand même beaucoup progressé. Il ne faut pas nier. Je me souviens des premiers rapports où les postes de Direction étaient occupés majoritairement dans ce département par des hommes. Aujourd'hui, vous avez vu, ce sont des volontés. On recrute du personnel féminin en la matière qui bénéficie des mêmes rémunérations. De ce côté-là, on a beaucoup progressé.

Au-delà des problèmes de rémunération, parce que notre statut de ce côté-là, à la différence du privé, permet quand même de limiter les écarts, je voudrais surtout intervenir sur les sujets qu'ont évoqués Sylvie PEDUCASSE et Monique LUBIN sur la problématique de l'éducation à l'école. Il y a des obligations qui ne sont pas respectées aujourd'hui et je

pense que c'est contre cela que l'on devrait s'insurger le plus. J'ai saisi le DASEN pour avoir uniquement les heures d'éducation sexuelle qui étaient délivrées dans notre département dans les écoles primaires et les collèges. Les services ont été dans l'incapacité de nous les donner et ils m'ont dit quelque part « circulez y'a rien à voir ». C'est à peu près cela, je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive.

On voit bien dans ce pays qu'il y a un véritable souci avec l'éducation sexuelle. Je pense que l'on a pris des initiatives à travers des animations que l'on mène avec les Francas au sein des collèges. J'y ai participé, au collège de Linxe, l'année dernière. Et je ne vous cache pas mon effarement parce que c'étaient des ateliers où chacun s'exprimait. Il y avait des mises en situation et les jeunes collégiens et collégiennes apportaient leur avis. Selon ce que l'on répondait on était d'un côté ou de l'autre. C'est là où vous pouvez mesurer quand même aujourd'hui que l'égalité que l'on prône tous ici – c'est l'impression que j'ai –, dans l'esprit des jeunes collégiens, on en est très très loin. Les préjugés, les écarts entre les hommes et les femmes ont la peau dure et cela ne les choque pas du tout. Paradoxalement, cela ne choque pas non plus parfois les jeunes filles.

On voit bien que l'on a vraiment encore beaucoup de chemin et si on ne respecte pas au minimum la loi au niveau de l'Education Nationale, je ne pense pas que l'on va améliorer la situation.

Autre témoignage. On organise tous les ans à l'initiative de Salima et des services des journées dans le cadre de cette délégation. C'était à Luxey où on a fait venir un certain nombre d'enfants des collèges et des lycées et quand le débat est ouvert après les différents exposés qui sont des très bonne tenue, la parole est donnée et qu'on voit comment ils vivent les choses à travers leurs expériences individuelles et personnelles et dans les témoignages qu'ils font, là aussi on s'aperçoit que l'on est vraiment très loin des débats que l'on a ici.

Donc, c'est un véritable sujet. Je vais faire un parallèle qui va vous paraître bizarre peut-être. Notre Ministre de l'Intérieur nous parle d'insécurité permanente sur plein de sujets en désignant des coupables et des cibles particulières. Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous aurez tous compris. Quand on voit aujourd'hui ce qui occupe les prétoires et la police dans plus de 50% des cas, ce sont les violences intrafamiliales. Ce n'est pas la violence dans la rue. Ce sont les violences intrafamiliales. Tout cela est aussi étroitement lié à l'éducation et aux difficultés que les gens ont rencontrées dans leur enfance.

Là aussi, c'est de la responsabilité de chacun et des acteurs publics en particulier que de remettre les priorités sur les sujets qui sont la réalité et le quotidien des Français et de ne pas toujours les détourner pour que l'on trouve des cibles où tout le monde se fédère pour taper sur une certaine population. C'est pour cela que je suis satisfait que vous ayez évoqué de façon aussi large ce sujet-là pour que vraiment tout le monde prenne conscience de l'importance de ce sujet et surtout, au-delà du principe d'égalité, de tout ce qu'il y a derrière.

Je vais donner la parole à Boris VALLAUD qui l'a sollicitée. Je voulais simplement mettre en exergue quelques-uns des points que vous avez tous évoqués de façon très brillante.

M. VALLAUD : Merci. Sans trop en ajouter au débat de qualité que nous avons ici, simplement pour vous dire qu'en tout cas dans notre département, dès que nous voyons des dérives se faire jour, il faut les dénoncer et les combattre immédiatement.

J'ai été le témoin direct et par personne interposée de l'épisode que vous avez toutes et tous en tête : les ABC de l'égalité et les journées de retrait à l'école. Il y a encore dans la contestation des programmes sur l'éducation à la sexualité, aujourd'hui dans notre pays, des parents qui organisent des journées de retraits. On ne peut pas accepter la contestation de l'autorité de l'école, de l'autorité du maître parce que derrière celle-là, il y a évidemment la contestation même du principe de l'universalisme d'un certain nombre de principes et en particulier de nos valeurs républicaines. Tout cela est d'une grande brutalité et Eva BELIN a raison de dire qu'il y a des associations de parents d'élèves qui se constituent –

autours de personnalités politiques qui en ont pris l'initiative – pour faire de l'entrisme dans nos établissements scolaires.

Je crois qu'il faut être sans naïveté. Pour ceux qui ont lu *Secret et solitude*, le journal clandestin de Jean ZAY, on cite souvent la formule qui avait été la sienne : « Il faut tenir éloignées de l'école les querelles ». Je crois qu'en réalité, l'école doit s'armer contre les querelles et doit prendre parti et nous toutes et nous tous, nous devons dans le débat public prendre parti.

Je voulais simplement me faire le témoin parce qu'à l'Assemblée Nationale, la semaine dernière, il y avait un grand colloque qui a duré plusieurs heures autour de ces questions-là, avec des acteurs associatifs, des acteurs nationaux et l'Education Nationale. Je le dis parce qu'il est bien qu'un certain nombre d'hommes prennent la parole, et il y avait dans ce colloque, pas parmi les intervenants mais parmi ceux qui y assistaient, 80% de femmes. Ce qui me fait dire que la bataille culturelle est d'abord vis-à-vis vis de nous-mêmes et elle dit quelque chose dans la hiérarchie de nos préoccupations, de ce qui traverse la tête des uns et des unes, on va dire.

Je suis heureux que l'on ait eu cet échange de qualité et que l'on ait donné à ce thème la place qu'il mérite.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. On va collectivement acter que le rapport a été présenté par Salima SENSOU et que le débat s'est tenu.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PREND ACTE A L'UNANIMITE
de la présentation du rapport 2024 relatif à la situation
en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M-5 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (page 298 du volume) **(Rapporteur : M. COUTIERE)**

Monsieur le Président : Avant de donner la parole à Dominique COUTIERE qui vous en fera une présentation un peu plus exhaustive, je voulais vous dire quelques mots en préambule.

On se réunit aujourd'hui dans un contexte particulièrement contraint. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'en rajouter, tout le monde en a conscience. L'année 2024 a été là aussi, c'est une litote de le dire, une accumulation d'incertitudes politiques, économiques et financières qui ont complexifié encore davantage l'élaboration du budget pour 2025.

Depuis plusieurs mois, un discours récurrent, d'abord tenu par le Ministre de l'Economie et des Finances de l'époque, c'est à dire Bruno LE MAIRE, tendait à désigner les collectivités locales comme responsables de la dégradation des finances publiques. Il a été rejoint depuis par un rapport de la Cour des Comptes. Simplement rappeler quelques éléments qui permettent de qualifier ces éléments-là.

Aujourd'hui, l'endettement public de notre pays, qui est donc de 3 200 milliards d'euros, est constitué à seulement 8% de l'endettement des collectivités territoriales, toutes strates confondues : communes, communautés de communes, Départements, Régions. Donc 8%. Sachant que dans le même temps, 70% de l'investissement public de notre pays est porté par ces mêmes collectivités territoriales qui, pour le financement, sont amenées bien sûr parfois à emprunter, alors que l'État, avec ses 240 milliards de déficit annuel, emprunte uniquement pour financer ce déficit, ce que les collectivités, bien sûr, n'ont pas la possibilité de faire dans la mesure où elles présentent toujours des budgets équilibrés.

Donc, cette vision biaisée occulte une réalité bien différente et je vais revenir sur les Départements. L'augmentation des dépenses des Départements découle avant tout de décisions unilatérales de l'État, prises sans concertation et sans compensation adéquate. Depuis 2022, ce sont 3 milliards d'euros de charges supplémentaires qui ont été imposées chaque année aux Départements en raison du renforcement de la hausse des dépenses, du renforcement de la protection de l'enfance ou encore des revalorisations salariales nationales, pour n'en citer que deux ou trois exemples.

En fait, les Départements, et par certains côtés certaines collectivités aussi, mais le Département majoritairement, compte tenu des missions qui sont les siennes, devient quasiment un sous-traitant des politiques nationales qui sont décidées. On lui demande de payer et bien sûr, on ne lui donne pas les moyens d'y faire face.

Vous ajoutez à cela – et ça c'est pour cette année et on reviendra après, Dominique COUTIERE reviendra certainement sur le détail de la loi de finances, mais je voulais citer celui-là parce c'est quand même pour moi quelque chose d'un petit peu scandaleux dans le débat sur les retraites actuellement - les charges supplémentaires sur l'augmentation de la cotisation de la CNRACL, de la Caisse Nationale des Retraites, des Agents des Collectivités Locales. Pour l'exercice 2025, ce sera 1 milliard 200 millions d'euros supplémentaires pour les Départements. Cette hausse échelonnée sur 4 ans fragilise un peu plus nos finances alors même, et c'est là-dessus que je voulais revenir, que la CNRACL a compensé pendant 40 ans, vous m'entendez pendant 40 ans, les déficits d'autres régimes, à hauteur de 80 milliards d'euros, voire 100 milliards si nous ne tenons pas compte de l'inflation. Et comme l'a justement rappelé le Président UDI du Département de la Mayenne, Olivier RICHEFOU, *on a servi de pompier vis-à-vis d'autres régimes et quand c'est notre caisse de retraite qui est en difficulté, personne ne vient à notre secours et l'État préfère nous mettre à contribution.* C'est encore une illustration de la logique unilatérale du gouvernement qui impose des charges toujours plus lourdes sans tenir compte de la situation financière alarmante des Départements.

Je voudrais revenir sur la situation réelle des Départements qui ont vu en 2024 leur épargne nette – je parle au niveau national – fondre de 95%. Aujourd'hui, l'épargne nette globale des Départements, ce sont à peine quelques centaines de millions d'euros, 147 millions d'euros. Alors que si vous regardez l'épargne nette des autres collectivités territoriales, qui s'érode elle aussi, mais de façon beaucoup moins spectaculaire. Ce qui

fait que vous avez dans ce pays en ce moment plus de 60% des Départements qui sont en quasi-cessation de paiement.

On voudrait faire disparaître les Départements que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le même temps, nos recettes se contractent dangereusement. Les droits de mutation à titre onéreux, qui représentent jusqu'à 20% des ressources de nombreux Départements ont fortement chuté depuis 2021. Pour notre Département, c'est une baisse de 43 M€. Cumulés sur plusieurs années, ce sont 71 M€ de manque à gagner.

On nous avait vendu avec la réforme de la taxe d'habitation. L'État s'étonne d'être en difficulté financière, mais il n'a eu de cesse ces 7 dernières années de supprimer un certain nombre d'impôts, ce qui fait qu'il lui manque 60 milliards de recettes aujourd'hui. Donc, il y a eu la réforme de la taxe d'habitation qui a été décidée. Il fallait supprimer la taxe d'habitation et donc, quand on a supprimé la taxe d'habitation, parce qu'il fallait garder un levier fiscal au bloc communal, on a pris le foncier bâti des Départements et on l'a transféré au bloc communal, c'est à dire communes et intercommunalités pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Et on a dit aux Départements : « Ne vous inquiétez pas, on va vous mettre à la place une recette qui est bien plus dynamique que les bases de foncier bâti. » et donc, l'État a pris une part de la TVA qu'il prélevait et qu'il a redistribuée aux Départements.

Là, quelle est la décision qui vient d'être prise ? On gèle la TVA. C'est à dire que vous recevrez la même chose qu'en 2024, quelle que soit l'évolution du prélèvement au niveau national. Là encore, si on l'aggrave au niveau national, ce sont encore plusieurs milliards d'euros de perte pour les Départements et pour le Département des Landes, c'est un peu plus d'un 1 200 000 €.

On est donc réellement confrontés à un véritable effet de ciseau. D'un côté, les dépenses contraintes explosent, de l'autre, nos ressources s'amenuisent. Je vous disais que jusqu'en 2024, c'était un tiers des Départements qui étaient en grande difficulté. Si on applique le seuil d'alerte qui est de 7% de l'épargne brute et si on regarde les Départements, c'est près de 60% qui pourraient basculer dans une situation critique à court terme, comme je l'évoquais précédemment.

Cette austérité imposée ne repose sur aucune logique économique viable. Comment demander aux Départements de réduire leurs dépenses alors qu'ils assurent l'essentiel des solidarités humaines et territoriales dans ce pays ? Comment justifier une telle asphyxie financière alors que depuis 2018, et je vous le disais, les allègements fiscaux ont privé l'Etat de 60 milliards d'euros de recettes ?

C'est ce que je dis souvent, ce n'est pas un problème de dépenses qu'a l'État aujourd'hui, c'est un problème de recettes dont il s'est privé. C'est vraiment l'échec avéré. Pourtant, on continue dans cette aberration de la politique de l'offre qui a été mise en place. La politique de l'offre, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des cadeaux fiscaux qui sont opérés en espérant que ça booste la croissance. Aujourd'hui, on voit l'échec patent de cette politique qui est menée depuis 7 ans et qui avait été, il faut le reconnaître, mise en place un peu avant, et contre laquelle, ici au moins, nous nous étions toujours insurgés.

L'État doit cesser d'alourdir nos budgets sans nous donner les moyens d'y faire face. Quand le Département est amputé de ses ressources, ce sont l'ensemble des partenaires qui en subissent les conséquences. Pourtant, même si la potion est moins amère que celle qui avait été prévue par le gouvernement BARNIER, c'est un effort de 2 milliards 200 millions d'euros qui est demandé aux collectivités, et sur ces 2 milliards 200 millions, ce sont 40% qui pèsent exclusivement sur les Départements qui, comme je vous l'ai démontré précédemment, sont déjà les collectivités les plus en difficulté. Donc là, c'est un coup de

supplémentaire et un fardeau supplémentaire qui est porté sur ceux qui sont déjà le plus en difficulté financièrement.

Je ne reviendrai pas sur la problématique de l'épargne que je vous ai donnée précédemment. Donc inévitablement, cela va casser la dynamique d'investissement. C'est pour cela que vous voyez beaucoup de Départements qui annoncent, par exemple, une année blanche sur les aides aux communes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela voudrait dire, par exemple dans ce Département que l'on supprime 25 M€ d'aides aux collectivités de ce département. C'est cela une année blanche. C'est ce que vous avez dans les Pyrénées-Atlantiques depuis déjà l'année dernière. C'est ce que vous avez aussi plus au nord dans le Département de la Gironde. C'est ce qui est annoncé dans un certain nombre de Départements de France aujourd'hui.

Année blanche sur les aides aux communes. Pour certains, c'est réduire les dotations aux collèges, couper dans le soutien aux infrastructures ainsi que limiter drastiquement les budgets à la culture et au sport. On a vu certains Départements qui allaient jusqu'à 40 à 50% de la politique culturelle qui y étaient affectés.

Inévitablement, ces restrictions fragiliseront durablement les territoires et pèseront directement sur le quotidien de leurs habitants.

Je vous dis tout cela pour que l'on prenne conscience de la différence qu'il y aura en 2025 dans ce Département. Parce que nous avons tenu une gestion budgétaire rigoureuse et prudente depuis de nombreuses années, on n'en arrivera pas à de telles extrémités. La politique de désendettement que nous avons conduite a porté ses fruits, nous permettant aujourd'hui de préserver nos marges de manœuvre malgré un contexte financier extrêmement contraint. Notre épargne nette en 2024, parce que c'est quand même l'indicateur qui sert à montrer la santé financière d'une collectivité, est équivalente à celle que nous avions en 2017.

Ainsi, nous continuerons à intervenir dans toutes les politiques départementales sans renoncer aux solidarités humaines, à l'accompagnement des communes ou aux investissements nécessaires pour nos infrastructures et nos services publics.

Dans ce contexte, je vous propose un budget 2025 qui va vous être détaillé, qui préserverait notre capacité d'autofinancement tout en maintenant un niveau d'investissement ambitieux mais soutenable. L'objectif est de limiter le recours à l'emprunt et de garantir une trajectoire budgétaire sécurisée. Le projet de budget qui vous sera présenté s'élèvera à 593 M€, soit une baisse par rapport au budget de l'année dernière de 0,6% par rapport à l'exercice précédent. Pour faire face aux incertitudes pesant sur nos ressources, nous envisageons un effort de rationalisation, avec 3 M€ d'économies en fonctionnement, ce qui nous permet de maintenir une augmentation du budget de fonctionnement de 2,5% et 6 M€ d'ajustements en investissement tout en sanctuarisant les politiques essentielles qui sont menées dans ce Département.

Le 1^{er} février, j'avais convié les élus et les responsables associatifs du territoire à une conférence consacrée aux services publics en milieu rural où j'avais eu l'occasion de présenter les nouvelles méthodes que nous mettrons en place pour sécuriser nos finances tout en maintenant notre engagement.

Parmi ces mesures, la mise en place d'un conventionnement pluriannuel pour les associations qui bénéficient de plus de 23 000 € de subventions, leur offrant plus de visibilité et de stabilité, ainsi que le lissage des subventions de plus de 200 000 € pour les communes afin d'ajuster une gestion budgétaire plus soutenable.

Mais il a été aussi rappelé que l'on ne pourrait plus pallier les désengagements de l'État parce que nous intervenons depuis de nombreuses années dans certains secteurs à la place

de l'État et donc, comme l'État nous fait les poches, on ne va pas non plus venir à son secours.

Enfin, j'ai précisé que nous resterions le premier partenaire des collectivités locales grâce à un règlement unique et à la création d'un fonds regroupant plusieurs dispositifs d'accompagnement. Bien sûr, le Fonds d'Équipement des Communes serait maintenu. Il bénéficie, vous le savez, à toutes les communes de ce département.

En 2025, au travers du budget que nous vous présentons, on réaffirmera nos priorités sans renoncer à ces politiques fondamentales : l'accompagnement des personnes vulnérables, le transport scolaire gratuit, l'investissement dans les collèges, l'entretien des routes ainsi que le soutien à la culture et au sport resteront au cœur de notre action. Nous maintiendrons les financements en faveur des territoires, notamment pour l'habitat, les équipements publics de proximité, la voirie et les infrastructures cyclables. L'aménagement numérique se poursuivra, tout comme notre engagement pour la cohésion sociale avec 293 M€ consacrés aux publics fragiles, personnes âgées, en situation de handicap, enfance en danger et insertion.

Vous l'aurez compris, le contexte actuel nous impose une approche prudente et rigoureuse dans l'élaboration de ce budget afin de préserver nos équilibres financiers face à de nombreuses incertitudes qui planent. Toutefois, nous resterons attentifs à l'évolution de la situation et procèderons aux ajustements nécessaires lors des décisions modificatives afin d'adapter nos engagements aux réalités budgétaires et aux besoins du territoire. De plus, notre objectif restera également d'atteindre un taux de réalisation tout aussi élevé que les années précédentes. Rappelez-vous notre engagement en 2024, nous avons réalisé plus que l'année précédente, alors qu'en affichage budgétaire, nous avions un budget plus faible.

Avant de laisser la parole à notre Vice-Président Dominique COUTIERE qui vous présentera en détail ces orientations, je tiens à réaffirmer ma confiance en notre capacité collective à relever ces défis. Dans un monde qui est traversé par de profonds bouleversements géopolitiques aux répercussions économiques et sociales directes sur nos territoires, l'action publique locale doit plus que jamais être un rempart contre les fractures sociales et le débat que l'on a eu précédemment en témoigne.

Je donne la parole à Dominique COUTIERE pour qu'il vous présente plus en détail ces orientations budgétaires.

M. COUTIERE : Beaucoup de choses ont déjà été dites. On ne va pas les redire.

Ce que je voudrais dire, c'est un peu ce qui a guidé la réalisation de ce projet d'orientations budgétaires et donc de budget demain. Cela fait des années que l'on gère dans un contexte complètement flou. Nous, nous avons des charges contraintes pour à peu près 80% du budget. On a peu de choix et de liberté, avec des ressources qui nous ont été amputées de façon drastique. Le Président l'a dit, sur l'histoire de la taxe d'habitation qui devient une fraction de TVA, cela devait être un monde merveilleux. Sur les 5 ans, on a perdu 10 M€. Si on avait juste eu, sans faire d'augmentation de taux, l'augmentation des bases telle qu'elle avait été votée par le Parlement et l'augmentation de la population qui est autour de 1% par an, on a perdu 10 M€, avec de la TVA qui tombe ou qui ne tombe pas. En début d'année dernière, elle devait être supérieure de 4,5% et en fin d'année, l'augmentation a été divisée par 3. C'est compliqué.

Nous, on a essayé de faire en sorte que – depuis des années – je sais que des fois on a dit que l'on se faisait une cagnotte ; on n'a pas de cagnotte, on a encore des dettes et concernant la dette que l'on a, qu'on se rassure, on termine l'année 2024 au même niveau que l'on a terminé l'année 2023. La dette n'a pas crû lors de l'exercice 2024, ce qui est quand même pour les Départements, vous en conviendrez, assez remarquable. C'est le

contexte et le contexte fait que vu que l'on a une mission sociale forte sur le Département, on a des charges qui augmentent de façon plus importante que l'inflation peut augmenter. On ne va pas refaire le truc avec, d'un côté, le vieillissement de la population, de l'autre côté, ce que nous coûte aujourd'hui la politique vers l'enfance qui augmente là aussi de façon encore plus importante que ce que l'on fait sur les personnes âgées.

L'année dernière et l'année d'avant, on avait mis des sommes assez significatives au niveau des EHPAD pour faire en sorte que les EHPAD ne soient pas en difficulté forte. Cette année, on voudrait ne pas le reconduire et on a donné la possibilité aux gestionnaires, que ce soient les Directeurs, mais aussi les Présidents... parce que cela fait toujours plaisir de dire que l'on n'augmente pas le prix de journée, mais il faut l'augmenter pour tenir compte des charges qui ont augmenté de façon très importante entre avant Covid et après Covid et donc, il faut que chacun prenne ses responsabilités partout où il se trouve.

Comme l'a rappelé le Président, pour nous, c'était maintenir les politiques, maîtriser l'endettement et maintenir aussi un haut niveau d'investissement sans sabrer dans les politiques vis-à-vis des territoires. Cela a été le guide.

Le maintien des politiques, on ne va pas toutes les passer en revue. Qu'est-ce qu'il y a de significatif ? Au-delà de toutes ces politiques-là, on veut faire un effort sur la fibre au niveau de l'exercice 2025. Vous savez qu'il y a le problème des cas complexes sur ce territoire, mais qui n'est pas un cas isolé au niveau du département des Landes. Si vous regardez ce qui s'est passé aujourd'hui en France, 95% ont été raccordés et il reste 5% à raccorder. Dans le département des Landes, on est plutôt autour de 3%. Un travail important a été fait. Que ce soit côté PIXEL ou côté SYDEC, on est au-dessus des contrats qui avaient été finalisés avec ces deux organismes.

On voudrait, par une dotation supplémentaire, mais accompagnés également d'une participation de PIXEL équivalente et du SYDEC, résoudre les cas complexes au cours de l'exercice 2025 et, bien sûr, essayer de faire en sorte que l'on satisfasse la demande de tous ceux qui le souhaitent. Il ne s'agit pas non plus de faire des investissements exagérés où le raccordement d'une seule personne pourrait arriver à un coût indécent par rapport à la population.

Vous avez vu aussi que l'on voudrait créer une structure concernant l'accueil de nouveaux médecins sur le territoire landais pour essayer de mettre en avant notre territoire et pour faire en sorte que l'on puisse au niveau des Landes mieux répondre à une demande globale et faire en sorte que l'on n'ait pas tout sur la côte, comme bien souvent, mais également que l'arrière-pays puisse offrir une prestation en matière médicale qui soit conforme aux attentes de la population.

On augmente aussi, si vous l'avez noté, nos aides pour le logement. Le logement est un des problèmes majeurs que subissent les landais puisque les landais aujourd'hui ont du mal à se loger avec des prix qui ont augmenté de façon importante, avec des dossiers bancaires pas faciles à mener. Il faut que l'on arrive à avancer dans ce domaine-là en ayant aussi une approche au niveau de l'EPFL qui sera adaptée.

Voilà les grandes lignes. Qu'est-ce qu'on veut faire ? Au niveau du fonctionnement, économiser 3 M€, ce qui n'est pas une somme très importante par rapport au budget global. Au niveau de l'investissement, on affiche 6 M€. Mais ça a été dit aussi c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que l'année va passer, en fonction de ce que seront les droits de mutation sur l'année 2025, adapter aussi notre politique et revenir sur des choses ou augmenter, améliorer des choses que l'on avait imaginé pouvoir faire.

Sur les droits de mutation un petit mot. Depuis 8 mois, on observe une stabilité des droits de mutation. Ils n'augmentent pas, ils ont arrêté de baisser et d'un mois sur l'autre, on se balade autour des 95 M€, c'est-à-dire 40 M€ de moins que le sommet que l'on a pu

atteindre. Il est donné aussi la possibilité d'augmenter le taux des droits de mutation en exonérant, bien sûr, les primo-accédants. C'est aussi une piste que l'on soumettra à notre Assemblée.

Voilà les changements que l'on peut donner. Globalement, c'est le maintien des politiques vis-à-vis des communes, communautés de communes. On a beaucoup parlé du SDIS. On a demandé une aide aux communes qui accompagnera l'aide que le Département continue à apporter. L'année dernière, on a eu la chance de ne pas avoir de sinistres au niveau de la forêt, mais comme le SDIS a une non-prise en compte de l'accidentologie qui arrive sur les territoires, il a aujourd'hui une fonction sociale et un accompagnement qui est sécuritaire vis-à-vis de la population qui est fondamental et vous savez très bien que le Département a continué à améliorer ce service-là et a suivi les demandes qui ont été faites.

On a demandé une aide aux communes parce que les communes chez nous sont assez privilégiées par rapport à ce que les autres Départements peuvent faire. Dans ces département la contribution qui est demandée aux communes par rapport à la contribution du Département est nettement supérieure à ce qui se pratique dans les Landes.

Voilà un peu ce qui a guidé notre réflexion pour l'élaboration de ce projet. On continuera à permettre en tout cas... Il n'y a rien de pire, avec des recettes incertaines, de faire beaucoup une année en investissement, pas beaucoup une année. Par rapport aux communes et aux communautés, il vaut mieux lisser cela sur une longue période et faire en sorte que tout le monde sache dans ce département qu'il peut compter sur le Département pour l'accompagner dans les projets qu'il a pour améliorer la vie des landaises et des landais.

Voilà un peu le projet que nous défendons.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour l'exposé. Le débat est ouvert. Je prends les demandes de prise de parole. Donc Jean-Marc LESPADE, Julien DUBOIS. Commencez, on verra bien si vous êtes suivis.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport d'orientations budgétaires 2025 qui vient de nous être présenté affiche une volonté affirmée de résistance et de progrès des valeurs que nous partageons. Cette résistance prend tout son sens dans le contexte actuel marqué à la fois par des turbulences au niveau international et aussi au niveau national, ce qui impose forcément des réponses adéquates.

En effet, la situation internationale particulièrement préoccupante exige une vigilance accrue et un esprit de résistance. La montée en puissance de l'extrême droite dans plusieurs pays européens et au-delà est alarmante. Nous assistons, et on l'a vu aussi au travers de certains de nos débats ce matin, à une forme de radicalisation politique qui menace les fondements mêmes de la démocratie et aussi de nos droits sociaux. Il y a eu également l'élection de Monsieur TRUMP aux États-Unis et cette élection complète ce très sombre tableau. Vous avez d'ailleurs aperçu que parmi les 22 milliardaires qui ont participé à l'investiture du Président américain, Bernard ARNAULT était présent dans le cadre de ces festivités.

Cette montée de l'extrême droite et de cette extrême droitisation des esprits se déroule dans un contexte international tendu avec la guerre en Ukraine qui se poursuit. Ce conflit qui oppose un régime autoritaire et belliqueux à un peuple qui se défend soulève de nombreuses inquiétudes sur l'avenir géopolitique de l'Europe et du monde.

Les paroles de Jean JAURES, « *le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* », ces propos de Jean Jaurès sur le capitalisme mondialisé résonnent aujourd'hui encore.

La situation nationale en France n'est pas reluisante. Le Président de la République, son Premier Ministre François BAYROU, et avec à l'aval des partenaires européens, envisagent de faire payer le coût de la guerre au prix d'énormes sacrifices sociaux et je pense notamment, bien sûr, à la réforme injuste des retraites et à la mise en place de l'austérité au niveau des services publics et à l'encontre des collectivités.

Cette escalade à l'armement risque de sacrifier une grande partie des acquis sociaux durement obtenus au fil des années et dans ce contexte, il est vraiment impératif de résister face à ces réformes injustes et de continuer à défendre les droits sociaux et les services publics. Je ne vais pas m'étendre, mais retenons bien qu'en 2024, les entreprises françaises ont versé un montant record, je dis bien un montant record de dividendes à leurs actionnaires d'à peu près 100 milliards d'euros qui ont été versés aux actionnaires en termes de dividendes.

André LAIGNEL, Président du comité des finances locales et Vice-Président de l'Association des Maires de France, a exprimé une forte opposition à l'effort budgétaire demandé aux collectivités locales pour 2025. Selon lui, et c'est quand même un spécialiste, les mesures proposées par le gouvernement telles que la mise en réserve de 3 milliards d'euros sur le budget des 450 plus grandes collectivités, le gel de la TVA transférée, la réduction du Fonds de compensation pour la TVA, tout cela totalise un impact financier, non pas de 2 milliards d'euros, mais de plus de 7 milliards d'euros. L'effort qui est demandé aux collectivités est évalué, selon André LAIGNEL, à plus de 7 milliards d'euros, à tel point qu'André LAIGNEL indique qu'il s'agit du plus mauvais budget de l'histoire des collectivités territoriales.

En ce qui concerne notre collectivité, on l'a vu, ses marges de manœuvre sont forcément limitées sans levier fiscal. Le seul levier fiscal, les droits de mutation à titre onéreux, continue de baisser en 2024, même si la baisse risque d'être moins forte qu'on aurait pu le craindre à un moment donné. Si le rapport indique 71 M€ de manque à gagner en cumulés depuis 2021, cette situation semble bénéficier – et c'est cela que je souhaite souligner – principalement aux plus fortunés qui, non seulement, détiennent des patrimoines immobiliers plus importants, mais ont aussi, bien sûr, la capacité d'investir dans l'immobilier.

Il y a donc un véritable déséquilibre. Alors que les plus modestes sont souvent exclus du marché immobilier, les plus fortunés, eux, continuent à accumuler des biens et de bénéficier de mécanismes fiscaux. Cette situation accentue les inégalités, nourrit un système où les plus aisés voient leurs investissements devenir encore plus rentables, tandis que la capacité de financement des services publics s'amenuise.

En réduisant la contribution des plus riches au budget de l'État, cette politique accroît la pression sur les populations les plus vulnérables et accroît aussi la pression sur les collectivités. Ce phénomène met en lumière la nécessité d'une réforme plus large de la fiscalité, une fiscalité qui soit à la fois plus équitable et plus adaptée aux enjeux sociaux et économiques actuels.

Par rapport à la piste de réflexion que Dominique COUTIERE, notre collègue, vient d'évoquer et peut-être au risque de faire réagir notre collègue Julien DUBOIS, mais je pense que chacun est dans son rôle, il y a ceux qui défendent les plus aisés et les plus fortunés et il y a ceux qui tentent de défendre les plus vulnérables, nous nous interrogeons effectivement sur l'opportunité de relever, puisque cela nous semble permis et cette piste, de notre point de vue, mérite effectivement d'être creusée et sans doute validée, d'augmenter le taux des DMTO de 4,5% à 5%.

Chers collègues, vous l'avez bien compris, le groupe Communiste et Citoyen partage les efforts du Département qui ne veut abandonner aucune politique publique qui structure la vie des landaises et des landais. S'attacher à répondre aux besoins des personnes vulnérables, à maintenir le transport scolaire gratuit pour tous, à poursuivre

l'investissement dans les collèges, favoriser l'entretien des routes pour sécuriser les mobilités, conforter le soutien à l'enseignement artistique et à la pratique sportive des jeunes, relève de la résistance.

Face à un contexte national et international incertain et dangereux, il est plus que jamais nécessaire de cultiver cet esprit de résistance et de progrès. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci, je donne la parole à Julien DUBOIS.

M. DUBOIS : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, pour résumer vos orientations budgétaires de l'année, vous nous annoncez une situation financière complexe qui vous conduit à engager un plan d'économies sur le fonctionnement avec 3 M€ d'économies et à couper dans l'investissement en le ramenant à - 6 M€.

Dans votre propos, il y a un coupable tout désigné : l'État. L'examen détaillé des chiffres que vous produisez conduit à relativiser ces affirmations. En 2025, le Conseil Départemental des Landes s'apprête en effet à percevoir 10 M€ de recettes supplémentaires pour mener à bien ses politiques. Certes, il y a des recettes qui baissent ou qui n'entrent pas. Vous évoquez ainsi le produit de la TVA que nous verse l'Etat en compensation de la taxe sur le foncier bâti et la CVAE à - 5 M€, mais cette baisse est davantage la résultante d'une baisse nationale du produit de la TVA dont tout le monde pâtit, plus que d'une décision de l'État.

Certes, vous l'avez dit, c'est vrai, le gouvernement a figé ce produit pour 2025, ce qui entraînerait, selon vos dires, une perte se situant entre 1,2 et 3 M€. Le principe de ce gel est condamnable puisque l'État ne respecte pas ses engagements. Entraînera-t-il pour autant automatiquement une perte de recettes ? La réalité est qu'on n'en sait rien, car si le produit global de la TVA à l'échelon national venait à nouveau à diminuer, comme en 2024, il n'y aurait pas de facto de revalorisation de l'enveloppe versée aux collectivités locales, gel ou pas gel. Affirmer aujourd'hui que l'on va perdre entre 1 et 3 M€ en 2025 est donc totalement aléatoire.

Des certitudes, vous pouvez en avoir en revanche sur un autre sujet, les 1,6 M€ qu'il vous faudra verser à l'Etat au titre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Cela, comme vous, nous le contestons car les collectivités locales n'ont pas à contribuer à la résorption du déficit de l'État.

Vous évoquez ensuite en page 2 de votre document un certain nombre d'autres ressources provenant de l'État qui, je vous cite, « *subissent une érosion constante, DGF, DGD, compensation fiscale* ».

On peut donc consulter le tableau d'évolution des principaux postes budgétaires que vous présentez en page 25.

Pour la DGF, il y avait dans le BP 2024 56 M€. En 2025, vous annoncez exactement la même somme.

Pour la DGD, il y avait dans le BP 2024 3,5 M€. En 2025, vous annoncez exactement la même somme.

Pour les compensations fiscales, il y avait dans le BP 2024 101,8 M€. En 2025, vous annoncez 109,2 M€.

Parler d'érosion n'est donc pas conforme à la réalité et hormis la TVA, on ne voit guère quelles recettes vous manqueront. Assurément en tout cas, pas le produit des droits de mutation sur lequel pourtant vous communiquez abondamment, comme vous l'avez fait en introduction de ce débat d'orientations budgétaires aujourd'hui.

Là encore, je me vois contraint de rappeler les chiffres, non pas uniquement depuis 2021, mais depuis 2015.

2015 : 57 M€. 2016 : 63. 2017 : 80. 2018 : 86. 2019 : 98. 2020 : 101 M€. 2021 : 136. 2022 : 134. 2023 : 109 M€. 2024 : 93 M€. Et donc, prévision pour 2025 : 98 M€.

En 10 ans, les recettes issues des droits de mutation ont donc doublé. Cela signifie que depuis plusieurs années, vous enregistrez par ce biais des recettes exceptionnelles avec, c'est vrai, un record de 136 M€ en 2021, ce qui vous a permis de réduire la dette à sa plus simple expression, tout en menant une politique de distribution particulièrement généreuse.

Vous conviendrez donc qu'il y a donc une dose d'ingratitude à s'offusquer à l'égard d'une recette, certes évolutive, mais qui depuis 2017 atteint des niveaux historiquement élevés.

Pour 2025, vous prévoyez ainsi 98 M€. C'est le 5^{ème} chiffre le plus élevé de l'histoire des droits de mutation des Landes et encore, je pense qu'instructif par notre mauvaise prévision l'an passé en tablant sur 5 M€ de recettes en plus, vous avez cette année établi une prévision extrêmement prudente.

Dans ces conditions, on ne peut que contester – je vais rejoindre l'approche caricaturale de mon collègue Jean-Marc LESPADE - le fait que vous décidiez d'accroître de 0,5% le taux des droits de mutation en 2025 parce que, effectivement, cela reviendra à accroître la pression fiscale, alors même que le produit de cette recette, et je viens de le démontrer, est historiquement élevé, pression fiscale pesant directement sur nos concitoyens qui, quoi que vous en disiez, d'une part, ne sont pas exclusivement des néo-landais et d'autre part, ne sont pas exclusivement des grands gagnants du capitalisme que vous dénoncez, puisque, en suivant le parcours résidentiel, toutes les catégories de personnes vendant un appartement ou achetant une maison sont concernées par ces droits de mutation. Une grande partie de la population est donc concernée.

Je viens de l'indiquer, la hausse du produit issu des droits de mutation sera à minima de +5 M€, peut-être plus. La hausse des autres produits de fiscalité indirecte TSCA ou complément de TICPE, hors financement du RSA, sera, elle de +3 M€. La hausse des recettes fiscales assimilées hors TVA sera de +700 000 €. Enfin, on peut relever dans vos tableaux une hausse importante des recettes en provenance de l'État ou d'organismes comme le CNSA pour le financement de la politique sociale avec +12 M€, alors même que les dépenses sociales au titre des solidarités humaines n'augmenteront que de 8 M€.

Quand on fait le décompte, il y a donc beaucoup de recettes qui s'apprêtent à augmenter avec en face, je le répète, seulement quelques diminutions de ressources centrées essentiellement autour de la baisse du produit de la TVA. On est donc bien loin du catastrophisme annoncé et ce, d'autant plus que lorsqu'on observe la colonne d'en face, celle des dépenses, on relève que vous allez économiser en 2025 4,6 M€ sur la somme que vous versiez pour le fonds de péréquation des droits de mutation en faveur des Départements sous-dotés. On observe aussi que vous allez payer en 2025 1,2 M€ de moins pour le financement de la LGV puisque les contributions demandées ont été divisées par 2.

Bref, quand on fait la balance globale, vos dépenses globales étaient à 597 M€ dans le BP 2024, elles passent à 593 M€ en 2025, quand dans le même temps, les recettes qui étaient à 562 M€ en 2024 bondissent à 572 M€ pour l'année en cours. Baisse des dépenses, hausse des recettes.

On voit bien que vous allez évoluer dans un contexte moins contraint que vos affirmations ne le laissent entendre.

Alors, rassurez-vous, je resterai dans ma ligne et je n'irai pas vous reprocher de vous engager enfin sur la voie d'une rationalisation de vos dépenses de fonctionnement, sauf sur un point : vos choix en direction des communes. Beaucoup de communes landaises n'ont pas eu le bonheur de voir s'envoler de manière exponentielle le produit qu'elles

percevaient sur les droits de mutation et s'il y a sur ce territoire une catégorie de collectivités qui peine à boucler son budget, c'est bien la catégorie des communes. Or, pour 2025, il y aura une baisse de l'enveloppe en faveur de l'investissement des communes. Il y avait 5,4 M€ au titre de la solidarité territoriale. Vous indiquez une enveloppe de 13,2 M€ sur 3 ans, soit une moyenne de 4,4 M€ par an.

J'ai encore eu des discussions avec votre Directeur Général des Services au sujet de ces chiffres ce matin. Il y a une difficulté de comparaison puisqu'on a changé les rubriques entre 2024 et 2025, mais les chiffres que je viens de vérifier et que je retrouve sont bien ceux-là et c'est donc, de notre analyse, 1 M€ de moins pendant 3 années.

Au moment où les communes rurales ont du mal à boucler leur plan de financement, cette baisse peut remettre en cause la réalisation de plusieurs projets.

Pour 2025, vous annoncez aussi une suppression de l'aide à l'accueil en centres de loisirs. Là encore, pour plusieurs petites communes regroupées en SIVU, il faudra soit décider de faire payer plus les familles, soit décider de réduire les horaires d'ouverture.

Pour 2025, vous annoncez également une suppression de l'aide au fonctionnement des crèches communales. Cela va fragiliser encore un peu plus ce service public déjà structurellement déficitaire.

Enfin, toujours en 2025, vous demandez aux communes de payer plus pour le financement du SDIS, au motif que, comme vous l'avez dit, Monsieur le vice-Président, vous payez déjà beaucoup. Je salue d'ailleurs l'esprit de responsabilité des maires et de leurs conseils municipaux qui vont tenter de trouver les moyens d'honorer cette nouvelle charge tant ils sont conscients, comme nous tous ici, de l'importance des missions menées par nos sapeurs-pompiers. On peut toutefois considérer comme une double peine pour les communes le fait d'être appelés au secours pour financer le SDIS, alors qu'elles seront moins accompagnées sur plusieurs missions essentielles qu'elles assument sur leur territoire.

Il est donc clair aujourd'hui que nous assistons à un désengagement du Conseil Départemental au service des communes landaises. C'est un changement d'orientation, un changement de cap qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec le tissu communal et, bien évidemment, nous le regrettons.

Je l'ai dit, je ne ferai pas de démagogie sur les autres lignes budgétaires que vous diminuez dans votre fonctionnement. Au final, avec la hausse des recettes de fonctionnement, votre épargne s'accroît de 22 à 28 M€ pour contribuer à financer nos investissements. Cet investissement, vous avez pourtant fait le choix de le baisser. Celui-ci reculera de 6 M€ en 2025.

J'entends la possibilité d'agir par des DM pour corriger le tir si jamais les choses évoluaient par ailleurs, mais enfin, quand on connaît l'inertie présente quand on mène des investissements, il sera bien compliqué d'opérer ces corrections.

Cette diminution intervient, je le rappelle, après une baisse de 10 M€ en 2024, soit un recul de 15% en 2 ans. Un investissement qui recule, tout le monde le sait, c'est une moins bonne préparation de l'avenir.

J'ajoute que c'est également un moindre soutien à apporter à notre tissu économique local qui a besoin de la commande publique.

Si on ajoute à tout ce qui vient d'être dit que, comme vous l'avez rappelé, notre endettement reste particulièrement bas, il est évident que vous aviez, que nous avions des moyens de faire autrement.

Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons donc acte de ces orientations budgétaires et comme vous l'avez perçu, nous souhaitons qu'elles soient révisées en vue du budget qui nous sera présenté en avril. Je vous remercie.

Monsieur le Président : On va donner la parole à Monique LUBIN et après on répondra globalement aux interventions.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de remercier notre collègue Julien DUBOIS pour cet exercice d'expert-comptable extrêmement passionnant. Ne vous en déplaise, cher collègue, oui l'État laisse tomber les Départements. Vous êtes peut-être le seul maire d'une commune importante de France à ne pas le reconnaître. Vous êtes peut-être le seul élu départemental de France à ne pas le reconnaître. Quand je vois quelle a été l'action et la mobilisation de toutes les associations d'élus, notamment départementaux, quelle que soit leur obédience politique contre les décisions prises par ce gouvernement, je pense donc que vous êtes le seul.

Non, nous ne sommes pas dans la caricature quand nous disons qu'aujourd'hui, si les finances des Départements se retrouvent à sec, c'est en grande partie à cause des politiques de l'État. Je voudrais rappeler quand même en tant que parlementaire qu'il nous est tombé sur la tête un déficit global national que personne n'avait vu venir. Personne, j'ai quand même des doutes, mais en tout cas au niveau des informations que nous pouvions avoir au niveau du Parlement pour travailler, je peux vous garantir que ce déficit-là, jusque un peu avant le budget 2025, on n'en avait pas entendu parler.

Aujourd'hui, des pans entiers de notre société vont devoir payer ces politiques menées par les gouvernements successifs depuis 2017 et qui ont conduit à ces déficits abyssaux. Tout le monde va les payer. Tout le monde sauf peut-être ceux qui les ont créés. Ne saurons-nous jamais comment nous en sommes arrivés là d'ailleurs, mais c'est un autre sujet.

Oui, les Départements, malgré tous les comptes d'apothicaire que vous nous avez faits, mais j'ai vu la mine réjouie, notamment de notre premier vice-Président chargé des finances qui va, j'imagine, se charger de vous répondre ainsi que notre Président dans le détail, oui, nous sommes obligés de faire attention, non pas de rogner, comme vous le dites, sur plein de politiques, simplement de faire attention. Nous ferons attention, sans rogner, comme je viens de le dire, parce que nous avons eu une gestion extrêmement rigoureuse depuis plusieurs années.

Je me félicite tous les jours de ne pas être une élue, notamment de notre Département voisin des Pyrénées-Atlantiques géré par vos amis politiques, je le rappelle, qui aujourd'hui ont des choix à faire bien plus terribles que les nôtres.

Vous parlez des droits de mutation. On s'offusquerait selon vous. Nous ne nous offusquons pas contre la baisse des droits de mutation. C'est ainsi et nous n'y pouvons pas grand-chose. Effectivement, les droits de mutation ont constitué une recette exceptionnelle ces dernières années. Nous n'avons rien contre les droits de mutation. Nous ne nous offusquons pas. Nous nous offusquons simplement du fait que nous n'avons plus de levier fiscal dans les Départements. Cela vous fait sourire. Tant mieux. Pardon ?

M. DUBOIS : C'est sur autre chose.

Mme LUBIN : Donc, cela ne vous passionne pas, mais ce n'est pas grave. Je vais continuer mon raisonnement. Nous nous offusquons simplement du fait que nous n'avons plus de levier fiscal et comme nous n'avons plus de levier fiscal, eh bien oui, nous espérons en nos droits de mutation. C'est bien de cela qu'il s'agit. C'est la dernière recette dynamique qu'il nous reste. Si on nous avait laissé certains leviers fiscaux, peut-être que nous n'en serions pas rendus à attendre la baisse ou l'augmentation des droits de mutation.

Vous faites peur aux landais quand vous leur dites : attention, attention, on va rogner leur pouvoir d'achat en augmentant le taux que nous allons appliquer sur ces fameux droits de mutation. Je rappelle quand même que l'augmentation ne concernera pas les primo-accédants. C'est quand même important. Pour parler français, tous les gens, notamment les jeunes couples qui vont vouloir acquérir un appartement ou acheter une maison dans les Landes ne seront pas concernés par l'augmentation de ce taux. Il est quand même important de le dire, surtout quand on sait qu'on accueille beaucoup, beaucoup de néo-landais, beaucoup, beaucoup de jeunes retraités avec un pouvoir d'achat très important. Eux seront peut-être concernés. Mais moi, ce qui me concerne, c'est surtout la génération de nos jeunes landais qui ont envie de rentrer dans la vie en faisant leur première acquisition et ceux-là, je le répète, inutile de faire peur aux landais, ils ne seront pas concernés.

Ensuite, vous avez donné un certain nombre de sujets, d'exemples auxquels, comme je l'ai dit, le Président et le premier Vice-Président en charge des finances répondront, mais franchement, vous faites quand même très fort. Vous avez parlé de caricature à notre collègue Jean-Marc LESPADE, mais en matière de caricature, ce matin vous avez fait exceptionnel, en prenant à témoin les Landais, les communes landaises, en leur disant que nous allons baisser nos aides et notre soutien aux communes landaises. Je pense que si les maires regardent ce qui se fait, je le répète, dans les Départements voisins et notamment ceux que vous gérez, cela va les faire à mourir de rire parce que, et cela vous sera expliqué, nous ne baissions absolument pas et il n'y a pas une commune landaise aujourd'hui qui puisse se plaindre du fait que dans les règlements que nous avons mis en place - parce que nous, nous mettons des règlements en place et nous ne le faisons pas à la tête du client -, on leur ait jamais refusé quoi que ce soit.

Je pense que les élus landais et les maires des communes landaises se félicitent très régulièrement de la façon dont ce Département est géré et qui permet justement de continuer à les soutenir en dehors des compétences qui sont les nôtres, je tiens à le rappeler.

Je crois que je vais m'arrêter là-dessus. Je ne serai pas aussi précise et aussi longue que vous l'avez été. Nous, au niveau du groupe Socialiste de ce Département, nous approuvons, bien évidemment, les orientations qui sont données. Nous nous félicitons de cette gestion qui a conduit, qui conduit à ce que, en cette année 2025 extrêmement difficile pour un grand nombre de Départements qui ne savent pas comment ils vont boucler leur budget, nous, nous en soyons juste à déployer sur un petit peu plus de temps certains investissements pour, notamment les communes landaises. C'est la seule marque que nous allons importer cette année sur un tout petit ralentissement de notre budget.

Je terminerai en disant que je ne comprends toujours pas pourquoi le gouvernement fait le choix de maltraiter les Départements qui sont pourtant ceux qui conduisent les politiques sociales mises en œuvre par l'État et qui sont, avec les communes, les dernières collectivités qui apportent un véritable service public de proximité aux citoyens. Ce sont ces collectivités qui devraient être choyées et ce sont ces collectivités, malgré tout ce que vous pouvez en dire, qui sont aujourd'hui malmenées.

Monsieur le Président : Je vous remercie, je donne la parole à Dominique COUTIERE.

M. COUTIERE : Je ne vous trouve pas très sympa, honnêtement. Je ne vous trouve pas très sympa parce que si vous regardez autour de vous, vous avez fait une grande démonstration sur 7 ou 8 ans, prenez les PA, prenez la Gironde qui ont eu un accroissement des droits de mutation bien au-delà de ce que nous avons eu et qui sont obligés aujourd'hui de dire 0 pour les collectivités locales. Nous, on en est très loin.

Sur la baisse que vous évoquez sur les communes, je ne sais pas combien de Départements ont suivi l'État dans les CRTE, mais je pense que l'on n'est pas très nombreux. On a mis

en place des dotations spécifiques. On n'a pas fait comme l'État fait des fois en disant : je vais enlever là, je vais prendre ici. Il fait un jeu de bonneteau, il passe de droite à gauche, de gauche à droite. Enfin bref ! Nous, nous avons créé une ligne spéciale CRTE. Ces CRTE sont en train de diminuer petit à petit et donc, il est normal que les dotations aux communes baissent. Ce sont les CRTE qui ont été mis en place il y a 3 ans, il y a 2 ans et qui se déplient aujourd'hui. Donc oui, il y a une baisse, mais c'est une baisse qui n'est pas une baisse réelle. C'est une baisse qui prend en compte ce que les communes font. Donc, ce n'est pas sympa.

Sur l'investissement non plus ce n'est pas sympa parce que vous comparez... Mais non ! Je vous avais dit que l'on terminerait l'année 2024 au même niveau que 2023 et c'est le cas. En budget, on ne sait pas où on va. Si vous savez, vous, comment l'année va se passer sur la TVA, combien on va avoir réellement, on est preneurs. Nous, on ne sait pas. On est prudents parce qu'on voudrait que l'année prochaine, en 2026, être capables de faire la même chose et de garantir aux collectivités que l'on continuera à les suivre. C'est ça le problème.

Donc, remerciez-nous. Ne faites pas cela.

Dernier point sur les Communes et les Départements, Monique vient de le rappeler, c'est vrai quand même que les Départements ont des dépenses contraintes sur le social que les Communes n'ont pas. Les Communes peuvent s'adapter. Elles n'ont pas ces contraintes. Je gère des collectivités depuis longtemps, Monsieur DUBOIS. Je ne vais pas vous dire que les communautés que je gère se plaignent. Non. Alors, peut-être qu'il y a des trucs à faire : il faut vous aider. Pour les communautés, c'est un peu plus compliqué, je vous l'accorde, mais pour les Communes non. On a la capacité à faire et on n'a pas des dépenses contraintes comme le Département aujourd'hui.

Rendez-vous l'année prochaine et vous verrez que l'on continuera les mêmes politiques au service de tous.

Monsieur le Président : Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter quelque chose avant que je conclue ce débat ?

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Je vais être évidemment moins général que mes précédents collègues, mais tout à l'heure, quand j'écoutes Monique LUBIN, je me disais : mon Dieu, un mot qui a été employé l'a été à bon escient.

En dépit des difficultés, nous n'allons pas rogner, et y compris d'ailleurs dans des secteurs qui sont des secteurs sur lesquels notre compétence n'est pas prioritaire. Pourquoi ? Je parle des étudiants. Le Département a bien compris tout l'enjeu qu'il y a à s'intéresser à cette catégorie qui, évidemment, participe de l'attractivité d'un territoire et qui participe également par la suite, si on arrive à fidéliser, au développement économique de notre territoire landais.

J'avais eu l'occasion, Monsieur le Président, de vous alerter sur la situation des étudiants sur notre territoire sous le focus et sous l'angle de la restauration. On n'ignore pas les difficultés qui sont celles aujourd'hui de certains étudiants et de leurs familles pour leur permettre d'accéder à des repas équilibrés et on sait très bien qu'un des enjeux en la matière, c'est justement de favoriser pour eux cet équilibre-là. Je me réjouis de l'écoute attentive qui a été la vôtre et des démarches qui sont en cours, qui avancent et qui avancent dans le bon sens, qui avancent d'ailleurs dans le bon sens en partenariat avec Madame la Préfète et les services de l'État, qui avance dans le bon sens et dans la volonté de mettre en place, notamment un conventionnement entre le restaurant administratif à Mont de Marsan l'AGRAD, et le CROUS, de façon à permettre à des étudiants boursiers de bénéficier d'une mise en place ou d'un repas qui serait aux alentours de 1 €.

Cette politique, cette action, montre bien que nous allons effectivement vers des publics et que nous menons des politiques vers ces publics qui sont essentielles, étant précisé pour être totalement exhaustif en la matière, que je voulais tout de même indiquer l'action qui est menée également dans ce domaine par le Secours Populaire, mais l'une n'est pas exclusive de l'autre et elles sont parfaitement en synergie.

Je voulais vraiment attirer votre attention sur je suis sur le petit bout de la lorgnette, je ne l'ignore pas, mais c'est par ces exemples-là, concrets que l'action que nous menons, nous pouvons effectivement dire qu'elle ne décline pas et qu'elle va dans un sens qui est un sens vers ceux qui en ont le plus besoin et un sens de solidarité.

Monsieur le Président : Merci pour ce point. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je regarde sur l'écran, je ne voudrais oublier personne.

On va conclure ce Débat d'orientations Budgétaires qui témoigne quand même de la situation réelle de ce Département. Je vois bien que certaines voix souhaitent nous conduire dans un chemin qui est totalement irréel et hors de la réalité. Je pense que la majorité des personnes qui écoutent ne se laisseront pas entraîner sur ce chemin-là.

Je voulais quand même souligner, Monsieur DUBOIS, votre performance parce que sincèrement, j'espère que le nouveau gouvernement vous en sera reconnaissant. Être aussi constant, j'ose espérer qu'à la sortie il y aura au moins une promotion parce que franchement, de dire tout et son contraire avec autant d'aplomb, il faut quand même avoir cette constance et je tiens à le souligner parce que je pense que tout le monde n'a pas cette capacité.

D'ailleurs, j'en prends pour preuve le Président des Départements de France qui - par rapport aux droits de mutation par rapport à la situation des Départements, s'insurge en permanence et c'est quand même quelqu'un qui est proche de votre mouvement politique - qui déclare sans arrêt toutes les attaques que subissent tous les Départements et qui témoignent de la réalité.

J'ai fait passer cette diapositive tout à l'heure pour quand même montrer la situation dans laquelle se trouvent les Départements. On n'est pas sur une île où on y échapperait. C'est la réalité. Ce n'est pas l'interprétation de Xavier FORTINON, de Dominique COUTIERE ou de Julien DUBOIS. Ça c'est la réalité. Regardez l'épargne nette des différentes collectivités territoriales dans ce pays et regardez ce qu'il reste aux Départements. Et si le Département des Landes s'en sort un petit peu mieux que d'autres, tous les Départements ont subi les mêmes croissances des droits de mutation, tous, qu'ils soient de gauche ou de droite. Après, tous ne subissent pas les mêmes charges parfois et ne mènent pas les mêmes politiques, mais aujourd'hui, quand on vous dit qu'il y a 60% des Départements qui sont en quasi-cessation de paiement, c'est une réalité. Ce ne sont pas des choses que nous inventons. Donc essayez à un moment donné de ne pas venir dire le contraire de ce qui est dit par tout le monde. Parce que c'est ça.

Vous avez fait un exercice où vous êtes remonté suffisamment loin pour essayer de démontrer ... Vous avez fait cet exercice sur les recettes, mais vous auriez pu au moins, si vous étiez honnête, faire l'exercice sur les dépenses. C'est de l'honnêteté intellectuelle. Je ne parle pas d'autre chose. Quand vous comparez les budgets, franchement, vous ne gèreriez pas des collectivités, vous pourriez me dire ce genre de choses, mais enfin, regardez combien vous inscrivez sur votre budget d'investissement et combien vous réalisez. Prenez l'exemple, dites le ici, pour que tout le monde en prenne connaissance, combien vous avez inscrit et combien vous avez fait et regardez, nous combien on inscrit et combien on fait. Là aussi, faites preuve d'un minimum d'honnêteté, cela nous changera.

Nous ne sommes pas là pour masquer les réalités, mais pour réellement dire les choses. Quand vous venez nous expliquer que l'on baisse pour les communes, alors là quand même, c'est un exploit.

Le 1^{er} février, vous vous êtes fait porter pâle, comme tous vos collègues d'ailleurs. Le 1^{er} février, tout le monde était invité à Pontonx sur l'Adour. Bizarrement, tous les Conseillers départementaux de votre mouvance politique n'étaient pas là. Vous parlez de concertation, c'était pour parler réellement du débat que j'ai souhaité. On n'a pas fait les vœux pour organiser cette conférence territoriale, Monsieur DUBOIS. Je préfère débattre qu'asséner un certain nombre de choses qui s'avèrent ne pas être la vérité. A un moment donné pour débattre, il faut être deux et j'aurais aimé que vous y participiez. Comme ça, vous auriez pu prendre conscience que l'ensemble des collectivités présentes – elles étaient très nombreuses – étaient satisfaites de ce que nous annoncions parce qu'elles ont totalement conscience de ce qui se passe ailleurs et qu'elles vont échapper aux politiques d'austérité que de nombreux Départements sont contraints de mettre en œuvre.

Aujourd'hui pour les communes, aucune mesure n'est prise, aucune modification de règlement n'est intervenue. La seule chose qui est mise en place, c'est pour les subventions supérieures à 200 000 € où il y aura une année supplémentaire de crédits de paiement, c'est-à-dire que l'on étale un peu plus les crédits de paiement pour les subventions de plus de 200 000 € qui ne concernent pas beaucoup de collectivités. Mais par exemple, cela concerne des projets d'EHPAD pour lesquels on attend encore le début des travaux pour certains, qui sont annoncés depuis longtemps et où on préfère fermer des lits plutôt que de rénover et de s'occuper des personnes âgées. Vous savez très bien à quoi je pense. Donc aujourd'hui, rien sur les communes, bien au contraire.

Vous avez évoqué les crèches. On intervenait à la place de qui là ? A la place de l'Etat et pendant ce temps, vous ne l'avez pas évoqué mais la Caisse d'Allocations Familiales a revalorisé de façon très importante, et je la remercie, les politiques en direction des crèches et là aussi, si vous aviez été honnête, vous auriez pu dire de combien la Ville de Dax a bénéficié en plus ces dernières années. Cela se chiffre en plusieurs centaines de milliers d'euros alors que l'aide du Département était plutôt en milliers d'euros. Le fait que l'on supprime cette aide n'impacte en rien les familles. Alors, venir dire que cela va toucher les familles, c'est là aussi mentir à tout le monde. Aujourd'hui, les apports supplémentaires au niveau de la CAF compensent plus que largement et bien au-delà.

Nous, on doit se concentrer sur ce qu'est notre mission régaliennne, c'est-à-dire les agréments et le contrôle. Quand on voit le nombre de structures associatives, de micro-crèches, de MAM qui se créent, en l'espace de 3 ou 4 ans, cela a été multiplié par trois, eh bien nous devons renforcer nos moyens de contrôles pour au contraire voir ce qui se passe. Je vous rappelle simplement le scandale récent qui est apparu pour les EHPAD et également pour les crèches où on voit de plus en plus de difficultés.

Je crois que c'était un peu le discours que vous teniez l'année dernière où vous demandiez que l'on se concentre sur nos compétences. C'est ce que l'on fait en la matière et c'est pour cela que l'aide qui concernait les crèches qui n'était pas très importante et qui n'impactait en rien le prix de journée va être supprimée pour que l'on se concentre exclusivement sur notre mission essentielle, sachant que l'on maintient l'aide aux crèches au titre de la mixité dans les politiques de la ville et pour les enfants en situation de handicap qui concernent une association sur Saint-Paul-lès-Dax. Au titre de la mixité, Dax et Mont de Marsan ne sont pas concernés par les baisses.

Venir dire que l'on rogne là-dessus est vraiment là aussi de la malhonnêteté.

Ensuite, vous nous dites que l'on va baisser l'investissement et qu'on l'a baissé de 10 M€. Dominique COUTIERE vous l'a très bien dit, on a fait plus d'investissements en 2024 qu'en 2023 parce qu'on fait des taux de réalisation qui ne sont pas du même niveau que ceux de

la Ville de Dax ou de l'Agglomération de Dax. On n'affiche pas pour montrer, le jour du débat, que l'on va faire beaucoup de choses, mais après, quand il faut faire les comptes à l'arrivée, il y en a beaucoup moins qui sont faites. Nous, c'est le contraire. Vous pouvez vous en inspirer. Chacun mène la politique comme il l'entend. Après, il ne faut pas traduire la vérité comme on le souhaite.

L'année dernière, on a fait plus de 82 M€ d'investissements, 400 000 € de plus, je crois, que l'année précédente. Cette année, compte tenu des ponctions qui sont opérées par le niveau national, puisque vous avez évoqué que l'on touchait plus de recettes. Les recettes au titre de la solidarité sont les rattrapages au titre de l'année antérieure. Je pense qu'on vous l'a expliqué. Aujourd'hui dans ce pays, malgré tous les engagements qui ont été pris par tous les gouvernements qui ont mis en place les AIS donc qui concernent l'APA, la PCH et le RSA, on en est aujourd'hui à ce que les Départements revendiquent au niveau national que l'Etat, au moins, compense à 50% l'ensemble de ces allocations. Vous vous rendez compte à quoi on en est rendu au niveau de la revendication, alors que l'on devait tous être à l'euro près tout le temps ! Aujourd'hui, quand les dépenses augmentent dans un Département, c'est de façon rétroactive que les financements intervienent. C'est pour cela que les augmentations de 2025 sont liées davantage à l'exercice 2024 qu'à l'exercice 2025.

Je ne vais pas répondre à tout ce que vous avez dit. Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler lors du vote du BP où on rentrera certainement plus dans le détail, mais c'est pour montrer au landaises et aux landais que l'on maintient l'ensemble des politiques publiques de la responsabilité et qui sont déjà bien en avance sur d'autres endroits.

Maintenir dans ces conditions la gratuité des transports scolaires, je pense, que ce pourrait être souligné parce que dans le même temps, ce que l'on vous verse à vous en tant qu'autorité organisatrice des mobilités a augmenté de façon très significative. Je pense que vous devez le voir dans vos résultats. On n'a pas régulé. On avait une dépense quand c'était nous qui gérions les transports à travers la RDTL. Cela a été transféré à la Région. La Région a donné la possibilité à certains territoires d'en prendre la responsabilité et bizarrement, le nombre de bénéficiaires a augmenté de façon très très importante. Pour maintenir la politique de la gratuité, nous, on paie et on continue et là, vous pourriez noter que la dépense continue de croître de façon significative au bénéfice de l'Agglomération du Grand Dax, de l'Agglomération du Marsan et de façon moins significative, de Maremne-Adour-Côte-Sud. On pourrait avoir une politique plus restrictive et ne pas être soumis aux décisions que prennent d'autres assemblées, mais on ne veut pas pénaliser les scolaires.

La seule question que l'on se pose, parce que je n'ai pas l'impression que la promotion de cette mesure soit faite de façon identique partout, c'est de se poser la question si ce n'est pas nous qui n'allons pas faire des chèques directement aux familles plutôt que de laisser aux autorités organisatrices des mobilités le soin de mener la politique qu'elles souhaitent. Au moins, elles sauront d'où vient la recette parce qu'aujourd'hui, cela passe par pertes et profits je pense pour tout le monde.

Je vais finir par le SDIS. Vous n'avez pas, vous, l'outrecuidance de me dire que vous venez au secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Alors que, quand même, je vous rappelle qu'en 2024, là aussi, vous vous êtes fait porté pâle... Quand il a fallu payer...

Intervention de Monsieur Julien DUBOIS inaudible car hors micro

Monsieur le Président : Ben oui mais vous n'aviez qu'à pas commencer.

M. DUBOIS : Là, vous venez d'illustrer votre sens du débat.

Monsieur le Président : Monsieur DUBOIS, il suffit de regarder les retransmissions de vos Conseils municipaux pour savoir quel grand démocrate vous êtes.

Intervention de Monsieur Julien DUBOIS inaudible car hors micro

Monsieur le Président : En 2024, alors que vous aviez bénéficié d'une baisse, vous n'avez pas contribué. On va attendre de recevoir les délibérations de l'ensemble des collectivités, mais je suis heureux d'apprendre que vous allez répondre à l'appel du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui va solliciter l'ensemble des communes à hauteur de 1 M€, le Département augmentant encore sa contribution de 1 M€ et on construit en même temps en plus la caserne de Pissos pour 2,4 M€, sachant que là aussi, nous sommes dans un département qui est atypique dans le niveau de contribution, c'est-à-dire qu'il allège la contribution des communes depuis toujours. Il est fait un appel, compte tenu de l'augmentation des besoins en matériels du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à une contribution volontaire des communes et on verra les communes qui répondent positivement. Donc, c'est le SDIS qui a fait cette demande.

Venir dire que vous arrivez au secours, je pense qu'il aurait été préférable que vous disiez : « On a conscience que notre contribution aujourd'hui n'est pas à la hauteur des besoins et donc, on y va. » De là à dire : « On vient au secours », je trouve que c'est un peu... C'est votre façon de présenter les choses.

Sincèrement, je ne pensais pas en fin d'année 2024 être en capacité de présenter un budget de cette qualité en 2025 parce qu'on était quand même dans une période où la situation du marché immobilier ne se redressait pas. Là aussi, il ne faut pas aller chercher les responsables ailleurs. La politique qui est menée, et vous le savez parce que vous siégez aussi au Conseil d'Administration de XL Habitat, au niveau national sur le logement est catastrophique et a conduit à la crise immobilière que l'on connaît et a conduit à l'effondrement des droits de mutation. Totalement. On le sait. Et on n'a jamais aussi peu construit de logements dans ce pays. La filière du bâtiment a été sacrifiée par ce gouvernement depuis 7 ans et se retrouve aujourd'hui dans une difficulté incommensurable.

En fin d'année 2024, je n'avais pas la connaissance suffisante pour me projeter pour présenter un budget tel que celui-là et c'est pour cela que l'on a reporté le plus tard possible le vote du budget, du moins la présentation du DOB. C'est parce que la situation des droits de mutation a l'air de se stabiliser et que les ponctions sont moins importantes que celles qui étaient prévues que l'on peut maintenir cette politique et parce qu'on avait mené la politique que l'on a menée depuis des dizaines d'années dans ce Département où on a un endettement qui est relativement faible, que l'on peut se permettre de maintenir toutes les politiques publiques.

Rapprochez-vous de tous vos collègues des autres Départements et vous verrez - on n'est pas tout seuls, loin de là, mais les Départements qui peuvent mener ces politiques-là, présenter un budget de cette nature-là et ne rien sacrifier - que l'on est peu nombreux parce que les autres, compte tenu de ce que j'ai présenté sur les 93% d'effondrement de l'épargne nette, ne sont plus en capacité même de faire face à leurs obligations. Je pense que l'on devrait tous se féliciter de la situation dans laquelle on est et qui va permettre de soutenir l'ensemble des landaises et des landais et des collectivités territoriales.

Je finirai juste par ce mot, parce que ce sont des chiffres que l'on ne connaît peut-être pas d'ailleurs, mais les communes aujourd'hui qui mènent des politiques essentielles dans ce département, et vous l'avez vu au niveau national, ont encore des capacités à investir. Aujourd'hui, la trésorerie présente dans les communes représente 260 M€ de fonds de roulement. Aujourd'hui, tout le monde n'a pas les mêmes capacités et malgré tout, on continuera à aider tout le monde, mais tout le monde aujourd'hui ne connaît pas les mêmes difficultés.

Attention à ne pas avoir un discours un peu misérabiliste pour des collectivités qui, certes, doivent faire face à des difficultés, mais ont encore des marges de manœuvre et des

capacités à investir. Elles le témoignent par tous les dossiers et la vitalité de tous les dossiers de demandes de subventions qu'elles déposent.

Je vous demanderai maintenant d'acter le fait qu'il y a eu un débat et je pense que tout le monde peut en témoigner et on passera au sujet suivant.

Je vous demande de voter sur le fait qu'il y a eu un débat.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PREND ACTE

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ET DE LA TENUE DU DEBAT**

M-6 EAU : PETIT ET GRAND CYCLE – AVIS SUR LE SDAGE (page 378 du volume) (Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de l'avis du Département sur les enjeux et l'avenir de l'eau dans le cadre de la préparation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE, du Bassin Adour-Garonne ainsi que du programme de mesures associées, PDMP, pour la période 2028-2033.

Le Président du comité du Bassin Adour-Garonne a invité le Département à émettre un avis sur les grands enjeux relatifs à l'eau. La consultation des partenaires institutionnels est ouverte jusqu'au 25 mars et celle du grand public jusqu'au 25 mai 2025. Le document est d'ailleurs consultable sur le site Internet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La directive 4 sur l'eau en 2000 a harmonisé la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et d'objectif d'atteinte de son bon état. En droit français, cela a conduit à organiser la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants par cycles de 6 ans. La présente consultation portée par le Président du comité de bassin, Alain ROUSSET concerne un état des lieux de la ressource, l'identification des questions importantes et l'établissement d'un SDAGE et d'un programme de mesures. La question, quels moyens à mettre en œuvre ?

Ce comité de bassin a produit un projet de définition des enjeux sur lesquels on vous propose de formuler un avis globalement favorable et qui tient compte sur notre territoire landais des enjeux précisément identifiés, des spécificités landaises et de points de vigilance. C'est l'objet de l'annexe du rapport.

Le premier point, atténuer et s'adapter aux impacts des changements globaux. Les Landes sont particulièrement concernées par l'aggravation des débits d'eau bas et a contrario, la hausse des précipitations hivernales. Les impacts du changement climatique sont aujourd'hui bien identifiés. L'augmentation démographique vient amplifier les phénomènes au même titre que la répartition saisonnière. Il est donc attendu une approche plus territorialisée sur notre Département et les outils facilitant l'adaptation de la gouvernance.

Deuxième élément, améliorer la gouvernance de l'eau et la coordination territoriale à la bonne échelle. La gouvernance doit être opérationnelle et clairement définie. Dans les Landes, la gouvernance doit assurer une solidarité territoriale, notamment sur GEMAPI, en fonction des territoires. Il convient d'améliorer l'articulation entre les compétences d'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. C'est déjà le cas avec la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le sud-ouest landais par le Département, en lien avec les syndicats locaux.

Un des enjeux également est de couvrir l'ensemble du territoire par des outils de gestion intégrés et l'étude est d'ailleurs en cours sur la définition des meilleurs outils de gestion intégrée de la ressource en eau sur le sud-ouest landais.

Déployer les efforts sur la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles. Des améliorations sont en cours sans être totalement satisfaisantes. Le Département s'est engagé depuis 2022 dans des études visant à évaluer l'impact des rejets des stations d'épuration sur leur milieu récepteur et à quantifier l'efficacité et le coût de traitement sur l'abattement des micropolluants identifiés. Le cadrage réglementaire sur la réalisation des eaux traitées permettra également de répondre à la qualité des rejets, mais aussi à l'impact quantitatif avec une diminution des prélèvements à usage industriel ou agricole.

La réutilisation des eaux non conventionnelles et dispositifs de traitement sont d'actualité dans les Landes.

Amplifier les solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de l'eau. Les mesures de limitation et de restriction des usages s'accentueront sous l'effet du changement climatique. Les projets de territoire vont se poursuivre. Les facilitations réglementaires et financières accompagneront les solutions de réutilisation des eaux non conventionnelles qui sont désormais prioritaires.

Le dernier enjeu, renforcer la préservation des milieux aquatiques et humides. La préservation de ces milieux reste primordiale dans le Bassin Adour-Garonne pour atteindre le bon état des eaux. Les Landes possèdent une richesse écologique importante avec leurs zones humides, leurs cours d'eau et les milieux aquatiques associés. L'ambition est de poursuivre les programmes de gestion des cours d'eau et des continuités écologiques pour les migrations, notamment, il faudra pérenniser l'accompagnement de structures gestionnaires. Certains ouvrages, frein à la continuité, n'ont pu être traités. La prise en compte dans les enjeux du bassin est donc importante.

La politique de préservation de la biodiversité, en milieu humide notamment, doit pouvoir se poursuivre. Nature 40 mérite une attention particulière du SDAGE.

Enfin, globalement la tarification et le financement de l'eau appellent plus de justice et plus de solidarité territoriale et de bassins amont/aval, l'atteinte du bon état de l'eau, conciliant les usages, passe par un SDAGE révisé et tenant compte les réalités du terrain. C'est la préparation de ce SDAGE que nous suivrons de façon très précise.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur l'avis concernant le SDAGE ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin), M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-7 JEUNESSE – PRETS D'HONNEUR (page 387 du volume)
(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Dans l'attente du vote du budget primitif 2025 et afin de répondre aux urgences des situations des demandeurs et tout en assurant les versements des prêts fin mars, il vous est proposé d'accorder, conformément aux règlements départementaux, un prêt d'honneur d'étude aux 7 étudiants qui sont listés. Vous avez une liste en complément qui vous a été envoyée le 12 mars. Donc, 7 étudiants et un prêt d'honneur apprenti pour 2 apprentis listés en annexe, pour un montant total de 16 350 €.

Juste peut être si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais préciser que la Banque de France vient d'annoncer une baisse significative du taux de croissance puisque cela passera de 1,2% à 0,9%, en ajoutant que ce serait certainement plutôt 0,5%, tout cela associé à des fermetures d'entreprises dont les médias se relaient fortement. Donc, on peut imaginer les conséquences que cela pourra avoir, à la fois sur les budgets et sur le budget du Département en particulier.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le dossier ou plus largement sur les dernières informations de Sylvie BERGEROO ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin), M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretere). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous donne les dates du budget primitif. C'est le jeudi 10 et le vendredi 11 avril à partir de 9h30 en présentiel. Les commissions intérieures se tiendront entre le 24 et le 28 mars et la commission des finances se tiendra le 7 avril.

La première Commission Permanente en avril aura lieu le 28 avril à 09h30 en présentiel. L'horaire a été avancé. Faites attention, c'est à 09h30 et non à 10h00.

Je vous remercie beaucoup, la séance est levée.

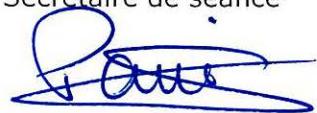
La séance est levée à 12h30

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats des réunions du 14 mars 2025

Observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Situation du Département des Landes en matière de développement durable et de promotion de l'égalité femmes hommes

Orientations Budgétaires 2025

Dossiers urgents

N°s	Titres des rapports	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	CONTROLE DE L'ACCOMPAGNEMENT, EFFECTUE PAR LE DEPARTEMENT, DES JEUNES MAJEURS DEPUIS LES EXERCICES 2019 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	3
M-2	CONTROLE DU RECOURS PAR LE DEPARTEMENT DES LANDES AUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	4
M-3	RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES LANDES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
M-4	PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES HOMMES	11
M-5	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	21
M-6	EAU : PETIT ET GRAND CYCLE	38
M-7	JEUNESSE	40